



RAPPORT D'ACTIVITÉS

Années 2024 et 2025



Le mot du président

Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers partenaires,

J'ai le plaisir de vous inviter à revisiter les travaux de notre Syndicat Mixte de la **Multipole Nancy Sud Lorraine** et les coopérations animées entre les 13 intercommunalités membres, sur les années 2024 et 2025.

Alors que notre mandat 2020-2026 s'achève, les membres du Bureau syndical et moi-même sommes fiers du chemin parcouru. Il aura permis de consolider notre projet stratégique à l'horizon 2040, à travers la révision du SCoT, et d'approfondir nos coopérations entre les 13 intercommunalités du Sud 54. La Multipole est désormais bien identifiée comme un outil facilitateur, activateur de solidarités territoriales et de projets communs, porteur de solutions et d'ingénierie pour faire progresser les politiques structurantes pour notre grand bassin de vie, nos 560 000 habitants et nos 434 communes.

Ce rapport d'activités 2024 et 2025 met en lumière les avancées sur les cinq champs de coopération définis dans la feuille de route du mandat : aménagement du territoire, développement économique, mobilités, transition énergétique et transition alimentaire.

L'événement majeur de cette période est bien sûr l'**approbation de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Meurthe-et-Moselle le 12 octobre 2024**, qui nous permet de disposer d'une vision stratégique commune et d'orientations d'aménagement pour les 20 prochaines années autour de trois piliers : les transitions, les équilibres territoriaux et la qualité de vie.

Depuis 2025, une grande part de notre activité consiste donc à accompagner la mise en œuvre du SCoT, en particulier des objectifs de sobriété foncière et sa déclinaison dans les documents d'urbanisme (PLU et PLUi) avec notamment :

- **La poursuite de la démarche « habitat et sobriété foncière »** pour accompagner les collectivités à relever les défis posés par le Zéro Artificialisation Nette et pour la reconquête du foncier et du bâti dégradé en cœur de village.
- La création de l'**Observatoire partagé des consommations foncières**.
- Le lancement du programme « **Mieux connaître les sols** » (projet LIFE Biodiv France 2025-2026), visant à intégrer les fonctions écologiques des sols dans les projets d'aménagement.

Par ailleurs, ces deux dernières années, nous avons franchi des étapes décisives sur plusieurs projets de coopération :

- **L'élaboration du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables (SDEnR)** pour organiser la stratégie et les conditions de déploiement des énergies renouvelables.

- **La création de la SEM Nancy Sud Lorraine Énergies** : qui accompagne la mise en œuvre de cette stratégie territoriale et favorise la maîtrise publique des projets énergétiques.
- **Le lancement du portail d'information sur le covoiturage Allonzy** : mis en ligne en décembre 2024, ce site agrège l'offre de covoiturage du territoire et propose un assistant pour les usagers.
- **Le déploiement du GIP infrastructures et mobilités** : qui fédère tous les acteurs publics gestionnaires d'infrastructures et responsables des politiques de mobilité pour lutter contre la saturation routière sur les axes A31-A33, avec un focus sur le réaménagement de l'échangeur de Brabois et la préfiguration de lignes de car express.
- **La poursuite des actions pour l'installation de producteurs locaux sur des fonciers publics et l'étude de faisabilité d'une foncière agricole** : un projet pour faciliter l'acquisition de terres par de nouveaux exploitants et la transmission des fermes de polyculture-élevage qui répondent aux besoins alimentaires locaux.

Ces différents projets sont détaillés dans les pages qui suivent et nous espérons que vous trouverez ici des informations utiles pour mieux comprendre le rôle de notre Syndicat Mixte et pour vos propres démarches, au sein de vos collectivités.

Au nom des membres du Bureau syndical, j'en profite pour remercier chaleureusement l'ensemble des élus, partenaires et agents des collectivités qui s'investissent dans les différentes instances de la Multipole et qui animent et contribuent à tous ces travaux.

J'adresse également tous mes vœux de réussite à la prochaine équipe d'élus qui prendra fonction au printemps 2026, en souhaitant que perdure cet excellent esprit de travail collectif qui fait la force de notre territoire.

Bonne lecture à toutes et tous,

Bien sincèrement,



Pierre BOILEAU

Président du Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine
Vice-président de la Métropole du Grand Nancy
Maire de Ludres

SOMMAIRE

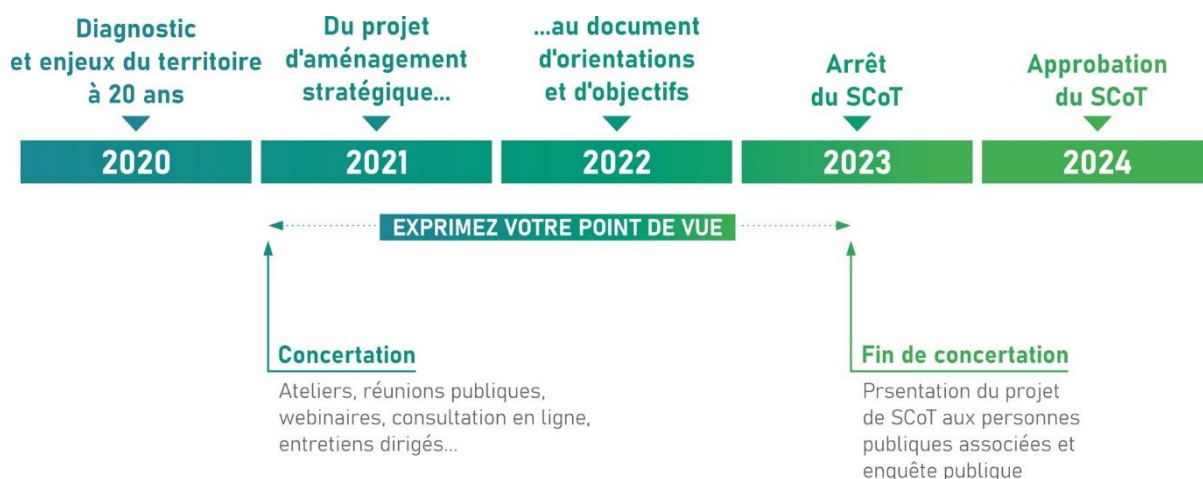
1. Accompagner la mise en œuvre du SCoT révisé	6
a. Révision du SCoT	6
i. Approbation du SCoT.....	6
ii. Principaux engagements du SCoT révisé	8
b. Appui à la mise en œuvre du SCoT révisé	11
i. Démarche Habitat et sobriété foncière.....	11
ii. Suivi des PLU / PLUi	20
iii. Observatoire des consommations foncières	22
iv. Géoportail de la Multipole : des données utiles pour accompagner les travaux de mise en œuvre du SCoT	23
v. Guide pratique pour les documents locaux d’urbanisme	24
vi. Amélioration de la connaissance des sols	25
2. Approfondir les coopérations territoriales.....	27
a. Développement économique	27
i. Organiser l’aménagement des Zones d’Activités Economiques (ZAE)	27
ii. Organisation du report modal du fret et de la logistique.....	28
iii. Développement des Tiers lieux.....	29
iv. Développement touristique.....	32
b. Mobilités.....	34
i. GIP Grand Nancy sud 54 – Infrastructures et mobilités	34
ii. Atelier des mobilités	37
iii. Allonzy.eu, plate-forme d’information et de promotion du covoiturage du Sud 54	38
c. Transition énergétique	41
i. Schéma directeur des énergies renouvelables.....	41
ii. Annexe Agrivoltaïque	44
iii. Société d’Economie Mixte Nancy Sud Lorraine Energies	44
iv. Programme ACTEE	46
d. Transition alimentaire	48
i. Animation volet foncier agricole au sein du PAT Sud Meurthe et Moselle	48
ii. Étude de faisabilité pour la création d’une foncière agricole territoriale	50

3. Mobiliser des ressources au service des 13 intercommunalités	52
a. Gouvernance et organisation des instances.....	52
i. Le Comité Syndical : l'assemblée délibérante	52
ii. Le Bureau Syndical : l'exécutif	52
iii. La Coopérative des 13 (Coop 13) : l'espace de dialogue politique	53
iv. Les Commissions thématiques : le travail de fond	53
b. Equipe technique / présentation des agents	55
c. Budget	55

1. Accompagner la mise en œuvre du SCoT révisé

a. Révision du SCoT

i. Approbation du SCoT



Après avoir été arrêté par délibération du Comité Syndical du 16 décembre 2023, le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Meurthe-et-Moselle (SCoTSud54), a été soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées, à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers, à l'autorité environnementale, aux EPCI membres ainsi qu'à chaque commune composant la Multipole Nancy Sud Lorraine.

Cette consultation a permis de recueillir 52 avis (45 favorables / 2 réservés / 5 défavorables) qui sont venus compléter le dossier de révision en vue de la mise en place de l'enquête publique.

La Multipole Nancy Sud Lorraine a ensuite organisé l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du SCoTSud54. La commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif était composée de : Madame Sylvie HELYNCK, juriste-urbaniste, en qualité de Présidente, Monsieur Gilbert JANCOVICI, retraité et Monsieur Bernard LALEVEE, retraité, en tant que membres titulaires.

L'enquête publique s'est déroulée du 27 mai 2024 à 9h00 au 26 juin 2024 à 17h00 inclus, soit durant 31 jours consécutifs.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pouvaient notamment être consignées sur les registres d'enquête déposés aux sièges du Syndicat Mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine et des 13 EPCI ou sur un registre dématérialisé spécifiquement mis en place à cette occasion.

La commission d'enquête a par ailleurs reçu le public lors de 26 permanences qui se sont tenues au sein de chaque EPCI.

Au total 48 observations ont été recueillies avec 94 pages de pièces jointes. Les préoccupations exprimées au cours de l'enquête sont majoritairement liées à la traduction des orientations du SCoT pour la constructibilité du foncier et la réalisation de projets (habitat, centrale photovoltaïque, extension de carrières...). Ainsi, 17 observations sont essentiellement liées aux parcelles, dont les zonages prédéfinis avant ou après approbation du SCoT seraient de nature à leur porter préjudice.

Dans ses conclusions motivées, la commission d'enquête exprime une réserve relative aux documents de rangs supérieurs en cours d'élaboration, le SRADDET et le SRC, auxquels le SCoT devra être compatible après leur approbation.

Dans son avis, la commission d'enquête a ainsi estimé que l'enquête avait été régulière et que le public, les personnes publiques ou associatives, ainsi que les propriétaires, avaient pu faire valoir leurs observations et considéré que l'opération envisagée était d'intérêt public. Elle a ainsi émis un avis favorable au projet de révision du SCoT Sud 54 tel que présenté à l'enquête publique.

Le Comité Syndical de la Multipole Nancy Sud Lorraine a finalement approuvé **par délibération du 12 octobre 2024** le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale Sud Meurthe-et-Moselle (SCoTSud54).

Cette délibération marque la dernière étape de cette procédure de révision du SCoT engagée en décembre 2019. Ces nouvelles orientations inscrites dans le SCoT sont le fruit d'une large concertation à laquelle les élus des 434 communes et 13 intercommunalités membres de notre Syndicat mixte ont pu contribuer.

Les documents de référence

Le SCoT est constitué de plusieurs documents officiels :



Le [Projet d'Aménagement Stratégique](#)

Le [Document d'Orientations et d'Objectifs](#)

Les **Annexes** :

[Diagnostic stratégique territorial](#)

[Justifications des choix](#)

[Analyse de la consommation des ENAF](#)

[Etat initial de l'environnement](#)

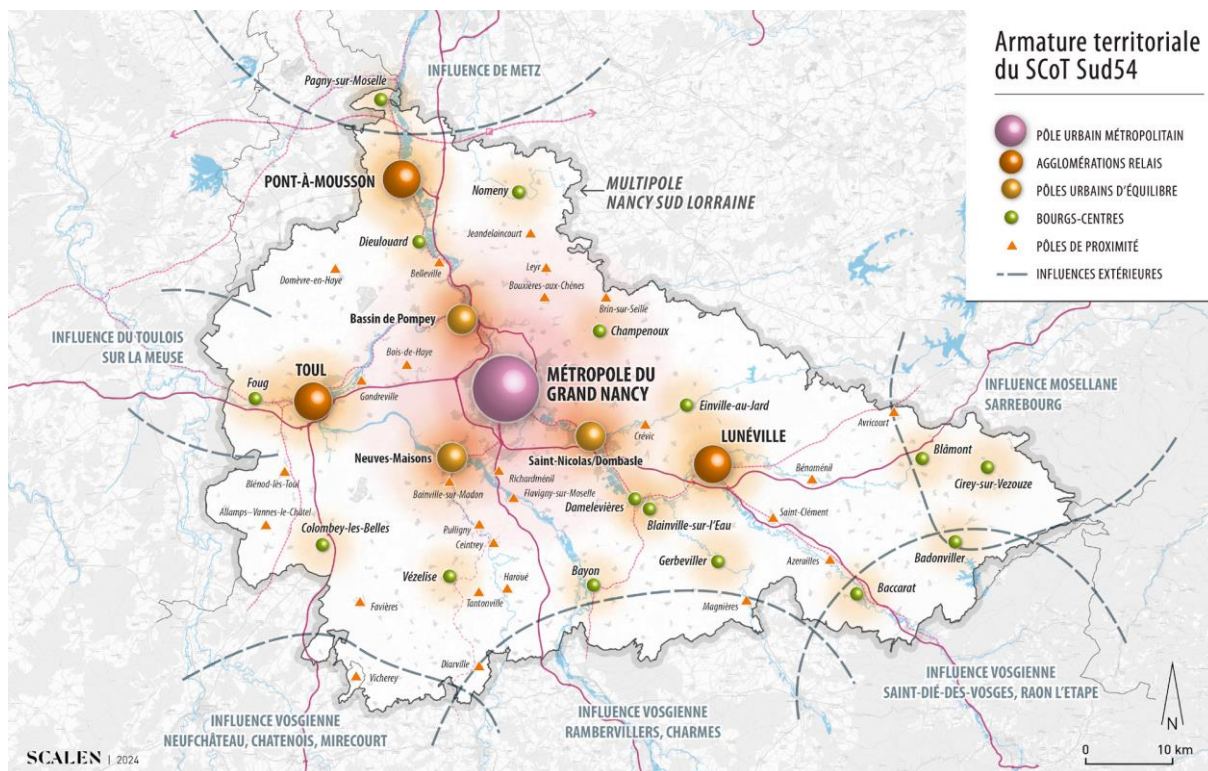
[Evaluation environnementale](#)

[Programme d'actions](#)

ii. Principaux engagements du SCoT révisé

Le nouveau Schéma de cohérence territoriale intègre et facilite la mise en œuvre des normes nationales et régionales en matière d'aménagement, notamment pour réduire l'artificialisation des sols, adapter le territoire au changement climatique ou redynamiser les centres des villes et villages.

Il porte des règles communes en matière d'urbanisme qui vont maintenant être intégrées par les communes et les intercommunalités au sein des Plans locaux d'urbanisme (PLU ou PLUi).



Armature territoriale du SCoT Sud 54

Ce qu'il faut retenir de ce nouveau SCoT :

Le SCoT Sud 54 définit un projet pour le territoire d'ici 2040 qui s'organise autour de trois axes stratégiques :

- Accélérer les transitions écologiques et climatiques : pour une Multipole plus sobre et plus résiliente
- Garantir les équilibres et les complémentarités territoriales : pour une Multipole coopérative et attractive
- Renforcer la qualité de vie : pour une Multipole au service de la santé et du bien-être de ses habitants

Ce projet se décline en prescrivant des orientations et objectifs avec lesquels les Plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU et PLUi) devront être compatibles, notamment en matière de :

- Sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols
- Politique de l'habitat et maîtrise du développement résidentiel
- Organisation des activités économiques et des zones d'activités
- Localisation et conditions d'implantation des commerces
- Protection de la biodiversité et des paysages

- Conditions de développement des énergies renouvelables

Parmi les principaux engagements du projet de SCoT révisé :

- Promouvoir un nouveau modèle d'aménagement qui réduit les consommations énergétiques et l'artificialisation des sols (-50% d'ici fin 2030 par rapport à la décennie précédente) et protège les ressources naturelles et le patrimoine environnemental et paysager
- Encourager un développement résidentiel plus qualitatif, en s'appuyant sur les espaces déjà urbanisés (bâti vacants, friches...) et en adaptant l'habitat à l'évolution des modes de vie
- Soutenir un développement économique plus équilibré, en optimisant l'offre foncière et en valorisant les transitions comme opportunité de création d'activités et d'emploi
- Construire un système de mobilité durable qui offre une alternative crédible à l'usage de la voiture individuelle
- Organiser la stratégie de déploiement des énergies renouvelables en tenant compte des enjeux paysagers, de biodiversité et d'autonomie alimentaire
- Préserver les ressources agricoles et forestières du territoire et organiser le développement des filières alimentaires locales
- Améliorer la qualité de vie et la santé des habitants par un urbanisme plus qualitatif, adapté aux changements climatiques, qui donne plus de place à la biodiversité en ville et limite l'exposition des populations aux risques
- Organiser une offre de services minimale accessible à tous en quinze minutes en valorisant les complémentarités entre villes, bourgs et villages

b. Appui à la mise en œuvre du SCoT révisé

i. Démarche Habitat et sobriété foncière

Poursuite de la démarche initiée en 2022

En 2024 et 2025, la démarche habitat et sobriété foncière initiée en 2022 en lien avec la révision du SCoT, s'est poursuivie, avec pour objectifs :

- 1) **D'accompagner les collectivités dans la mobilisation des leviers identifiés de la mise en œuvre sobriété foncière :**
 - Mobiliser le bâti inoccupé ;
 - Intensifier l'usage du bâti déjà occupé ;
 - Investir les espaces non-construits dans l'enveloppe urbaine par des opérations de densification du tissu bâti ;
 - Rendre aux sols leur capacité à remplir certaines fonctions écologiques par la renaturation, notamment dans une logique de compensation, pour continuer à envisager des extensions urbaines modérées à moyen terme.
- 2) **De mieux comprendre les points de blocages à l'utilisation des leviers de la sobriété foncière**, en particulier la mobilisation du bâti existant ;
- 3) **De mettre en évidence un certain nombre de solutions existantes**, les diffuser ;
- 4) **Mais aussi de se projeter vers l'expérimentation et la création de nouvelles solutions.**

Un réseau consolidé de partenaires

Pour ce faire, la Multipole a pu compter sur la participation de **l'ensemble des partenaires institutionnels et des acteurs de l'aménagement du territoire**, conscients du besoin d'exploration et d'innovation sur la mise en œuvre de la sobriété foncière. Ont été associés aux différents temps de la démarche :

- Les intercommunalités membres de la Multipole ;
- Les services de l'État (préfecture et DDT54), copilotes de la démarche et intéressés tout particulièrement par la reconquête du bâti dégradé dans sa capacité à redynamiser les centres-bourgs et les cœurs de villages, dans la continuité des programmes "Action Cœur de Ville" et "Petites Villes de Demain" ;
- La Région Grand Est ;
- Le Département de Meurthe-et-Moselle ;

- L'Etablissement Public Foncier du Grand Est ;
- Le CAUE de Meurthe-et-Moselle ;
- MMD 54 ;
- La Banque des Territoires.

Actions de sensibilisation, formation et partage d'expériences

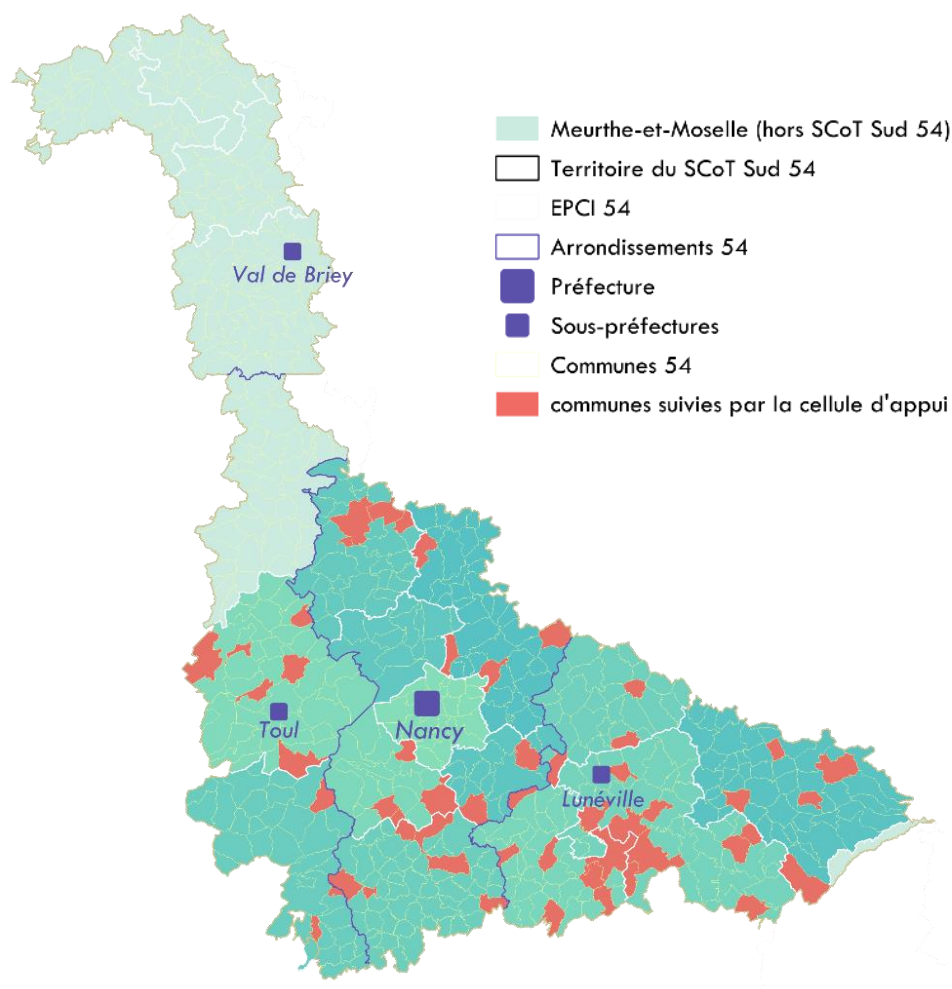
Comme sur la période précédente, plusieurs événements de sensibilisation et de partage d'expériences ont été organisés à destination des collectivités et de leurs partenaires pour mieux partager les enjeux de la sobriété foncière et des nouveaux modèles d'aménagement :

- Le **cycle de visites et de rencontres « Qualité de vie et sobriété foncière » entamé en 2023 en partenariat avec le CAUE de Meurthe-et-Moselle et Citoyens et Territoires Grand Est** s'est clôturé par **un après-midi d'échanges et d'ateliers le 16 février 2024 à Vandœuvre-lès-Nancy**. Il a permis de revenir sur les visites de deux communes : Laneuvelotte et Bruley, qui ont mené ces dernières décennies un travail sur leurs cœurs de village renforçant l'offre de services et d'équipements, la variété des typologies de logement et la qualité des espaces publics. Si elles n'avaient pas forcément la sobriété foncière comme boussole en menant ces actions, cette mise en valeur et dynamisation de leurs centres de village a pu contribuer à contenir l'extension de leurs enveloppes urbaines tout en améliorant le cadre de vie de leurs habitants.
- **Un court-métrage** sur ces visites a également été réalisé et présenté le 16 février. Dans celui-ci, les équipes municipales des communes de Laneuvelotte et Bruley présentent leurs réalisations et des habitants partagent leur avis. Le spectateur est ainsi invité à engager la réflexion pour étudier comment les futurs aménagements dans chaque commune peuvent être au service de la qualité de vie des habitants tout en impactant le moins possible la capacité des sols à assurer leur rôle dans le fonctionnement des écosystèmes.

Cellule d'appui à la reconquête du foncier et du bâti rural : nouvelles communes accompagnées

A destination de toutes les communes de moins de 2 000 habitants et coanimée avec les services de l'État, la mission de conseil gratuite lancée fin 2022 a poursuivi son accompagnement des communes porteuses d'un projet de requalification ou de maîtrise foncière d'un bien vacant ou dégradé en cœur de bourg ou de village. L'accompagnement porte à la fois sur la mise en sécurité, l'acquisition foncière, la définition et la réalisation d'un projet. Le rôle de la cellule est également de mettre en relation les communes avec les partenaires techniques ou financiers afin de (re)créer du lien avec les différents acteurs de l'aménagement du territoire et non pas de s'y substituer.

En 2024 et 2025, 29 nouvelles communes ont pu être accompagnées par la cellule, de manière ponctuelle ou plus approfondie, portant leur nombre total depuis 2022 à 53.



Les communes accompagnées par la cellule d'appui 2022-2025

Clôture du volet « recherche-action » de la démarche : 6 explorations documentées de la sobriété foncière dans le Sud54

La recherche-action, qui visait l'expérimentation et la recherche de solutions opérationnelles innovantes pour produire une réponse logement, en réhabilitation de l'existant ou en reconquête de foncier au sein de l'enveloppe urbaine, a été clôturée en 2025. S'appuyant à la fois sur **6 projets-pilotes** et des **retours d'expériences de communes suivies par la cellule d'appui**, elle a permis de questionner les modes d'intervention des opérateurs (aménageurs, promoteurs, bailleurs sociaux...) et les dispositifs de soutien financier ou de portage foncier (EPFGE) dans la perspective de concevoir de nouveaux outils et des solutions appropriées pour relever les défis de la sobriété foncière, à toutes les échelles territoriales et notamment en milieu rural. La Multipole et ses partenaires disposent ainsi aujourd'hui de **6 explorations documentées** utiles pour poursuivre la réflexion.

Collaborations universitaires et podcasts

Après l'Université de Lorraine et l'ENSAIA en 2023, en 2024-2025 la Multipole a pu nouer un partenariat efficace avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSAN) dans le cadre des projets pilotes de la recherche-action puis en prenant appui sur des communes accompagnées par la cellule d'appui. Deux modules d'enseignement ont été retenus pour explorer les enjeux et les leviers de la sobriété foncière :

- **Le module d'Anthropologie urbaine** (2^{ème} semestre de Master 1) donnant lieu à la création d'une saison du podcast *Promenades ethnologiques en Lorraine* par les étudiants ;
- **L'atelier de projet DomusLab** (1^{er} semestre de Master 2) donnant lieu après un travail collectif de contextualisation à des propositions architecturales individuelles pour exploiter un site projet.

Les deux enseignements se déroulent consécutivement sur un même territoire, de manière à ce que le travail du module d'anthropologie serve la contextualisation nécessaire à l'atelier DomusLab, notamment avec une partie des étudiants qui peuvent participer aux deux modules d'une année à l'autre.

En 2024, les étudiants ont investi les communes de Goviller (CC Pays du Saintois) et Bruley (CC Terres Toulouses) et en 2025 ce sont les communes de Chavigny et Richardménil qui ont été choisies.



Restitution de l'atelier DomusLab, Nancy, 10 mars 2025



Podcast « Promenades ethnologiques en Lorraine » © ENSAN

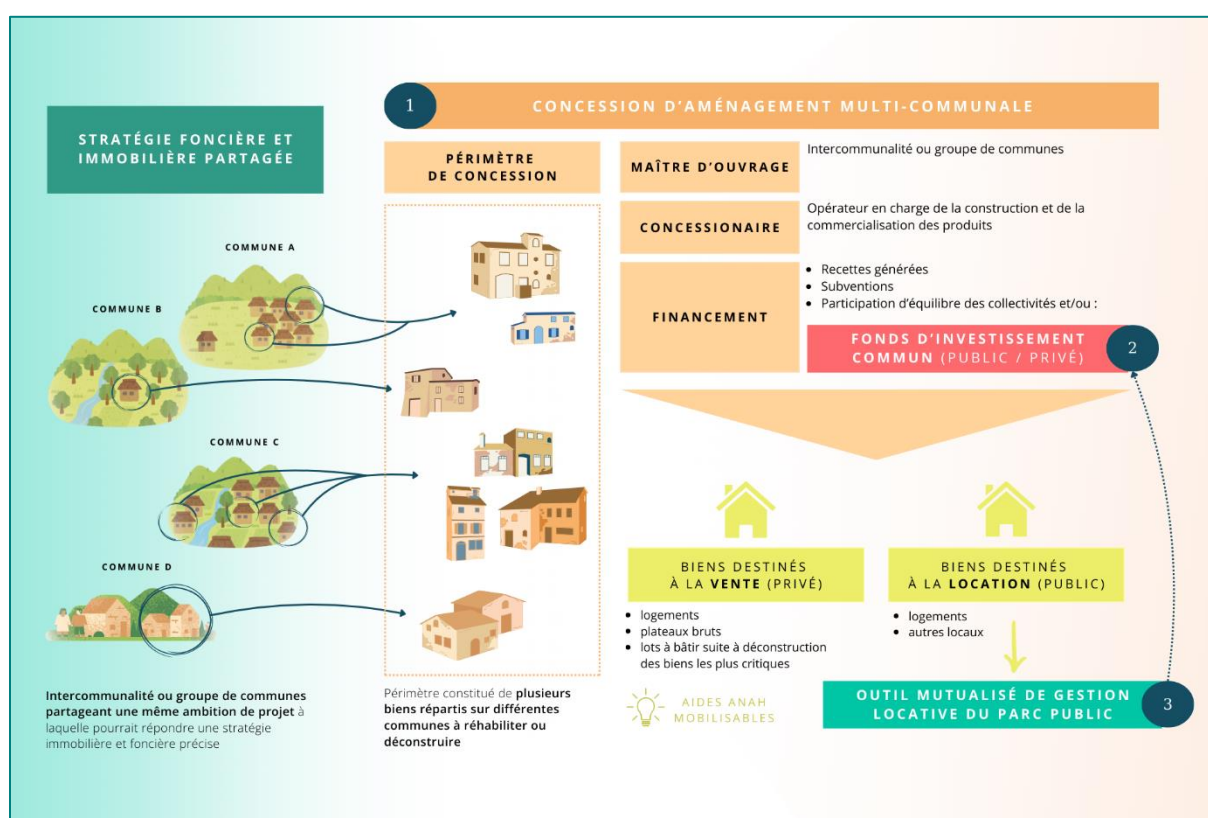
Publication de la synthèse 2022-2024 : 4 pistes opérationnelles pour faciliter l'atteinte des objectifs de sobriété foncière

La fin de la convention signée avec l'Etat en décembre 2022 et la clôture du volet recherche-action a motivé **un travail de bilan de la démarche, retranscrit dans une *synthèse* écrite publiée au printemps 2024**. Le document revient sur l'ensemble des actions menées pendant les deux premières années de la démarche, présente ses enseignements et propose ensuite

plusieurs pistes opérationnelles pour faciliter la production de logements sobres en foncier dans tous les territoires, y compris les plus ruraux. En effet, la démarche a notamment mis en évidence la difficulté plus forte à produire des logements sobres en foncier dans les secteurs détendus et ruraux où la demande est plus faible et plus difficile à objectiver mais en tout état de cause bien réelle car observée, *a minima* pour entretenir le parc de logement et l'adapter aux besoins actuels.

Les propositions :

- 1) Renforcer l'observation des dynamiques foncières, immobilières, sociologiques et poursuivre l'exploration des leviers de la sobriété foncière ;
- 2) Accompagner le logement communal : une des rares options permettant encore de produire du logement locatif en secteurs détendus en l'absence des grands opérateurs du logement mais qui fait peser une lourde responsabilité sur les communes ;
- 3) Coordonner des concessions d'aménagement immobilier multicommunales : essayer d'obtenir des économies d'échelle et une péréquation en groupant les opérations ;
- 4) Agir sur les modèles économiques : constituer un fonds dédié pour équilibrer les opérations à la marge.



Pistes opérationnelles pour la mise en œuvre des objectifs de sobriété foncière, 2025

Forum habitat et sobriété foncière du 9 juin 2025

Ces propositions ont été mises au débat lors du **forum habitat et sobriété foncière** organisé le 9 juin 2025 à Chavigny (CC Moselle et Madon), commune projet pilote de la démarche dans le cadre de son projet de densification du terrain du Jardinot, à proximité immédiate de l'Espace Chardin.

Le forum avait pour objectifs de :

- Présenter les enseignements de la démarche « Habitat et sobriété foncière » ;
- Débattre des pistes opérationnelles identifiées pour produire des solutions d'habitat sobre en foncier, y compris en secteur rural détendu ;
- Mobiliser les élus autour des nouveaux modèles d'aménagement à dessiner dans un contexte de sobriété foncière ;
- Se questionner sur les évolutions nécessaires au niveau territorial comme au niveau national sur le plan des financements, de la fiscalité et des outils d'ingénierie territoriale au service de la sobriété foncière.

Lors de la première partie du forum, les participants ont pu déambuler dans une **exposition** qui retraçait le travail réalisé pendant les deux années écoulées, l'occasion également d'échanger de manière informelle sur les sujets entre partenaires.

Lors de la deuxième partie, les intervenants réunis en **table ronde** ont discuté des leviers pour la production de logements sobres en fonciers dans tous les territoires, y compris les plus ruraux :

- Michèle Pilot, vice-présidente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,
- Marie-Claude Barnay, représentante d'Intercommunalités de France
- Raphaële d'Armancourt, directrice adjointe de l'Union social pour l'habitat,
- Sébastien Agamennone, directeur territorial à l'EPF Grand Est,
- Nicolas Guénot, directeur de projets à la SEBL Grand Est,
- Denis Vallance, vice-président de la Multipole,
- Odile Begorre-Maire, vice-présidente de la Multipole,
- Filipe Pinho, vice-président de la Multipole.



Forum habitat et sobriété foncière, Chavigny, 9 juin 2025

Approfondissements des 4 pistes opérationnelles

Pour approfondir ces pistes et préparer leur mise en œuvre lors d'un 2ème chapitre, un travail préparatoire a été engagé fin 2025 permettant de mener un certain nombre de travaux dont un **diagnostic du logement communal** mené auprès de l'ensemble des communes du Sud Meurthe-et-Moselle.

Diagnostic du logement communal

En effet, à partir des enseignements de la cellule d'appui qu'elle anime et des explorations et discussions de la recherche-action qu'elle pilote, la Multipole a identifié un besoin de mieux documenter le logement communal sur son territoire pour voir comment il pourrait, avec les accompagnements adéquats, jouer un rôle pour la mise en œuvre des objectifs de production de logements et la sobriété foncière.

Ainsi la Multipole a lancé un **diagnostic du logement communal** qui doit répondre à plusieurs questions :

- *Quelle est l'étendue du logement communal sur le territoire ?*
- *Dans quel état se trouve ce parc : comment les communes l'entretiennent, le rénovent et entreprennent les travaux nécessaires à sa mise à niveau énergétique ?*
- *Quel poids fait peser la gestion de ce parc sur les finances communales, mais aussi sur les épaules des élus et agents communaux, quelles difficultés rencontrent-ils ?*
- *Sur quelles structures publiques et privées s'appuient-elles pour les accompagner dans cette gestion et dans quelle mesure ?*

Pour répondre à ces questions un **questionnaire** a été adressé à l'automne 2025 à l'ensemble des communes du Sud Meurthe-et-Moselle pour recueillir des données. Croisées à celles du cadastre, elles permettront de produire des statistiques, de manière à ce que ce diagnostic puisse contribuer à l'affinage des pistes opérationnelles.

ii. Suivi des PLU / PLUi

Au-delà des travaux de révision, le syndicat mixte poursuit l'accompagnement à la mise en œuvre du SCoTSud54.

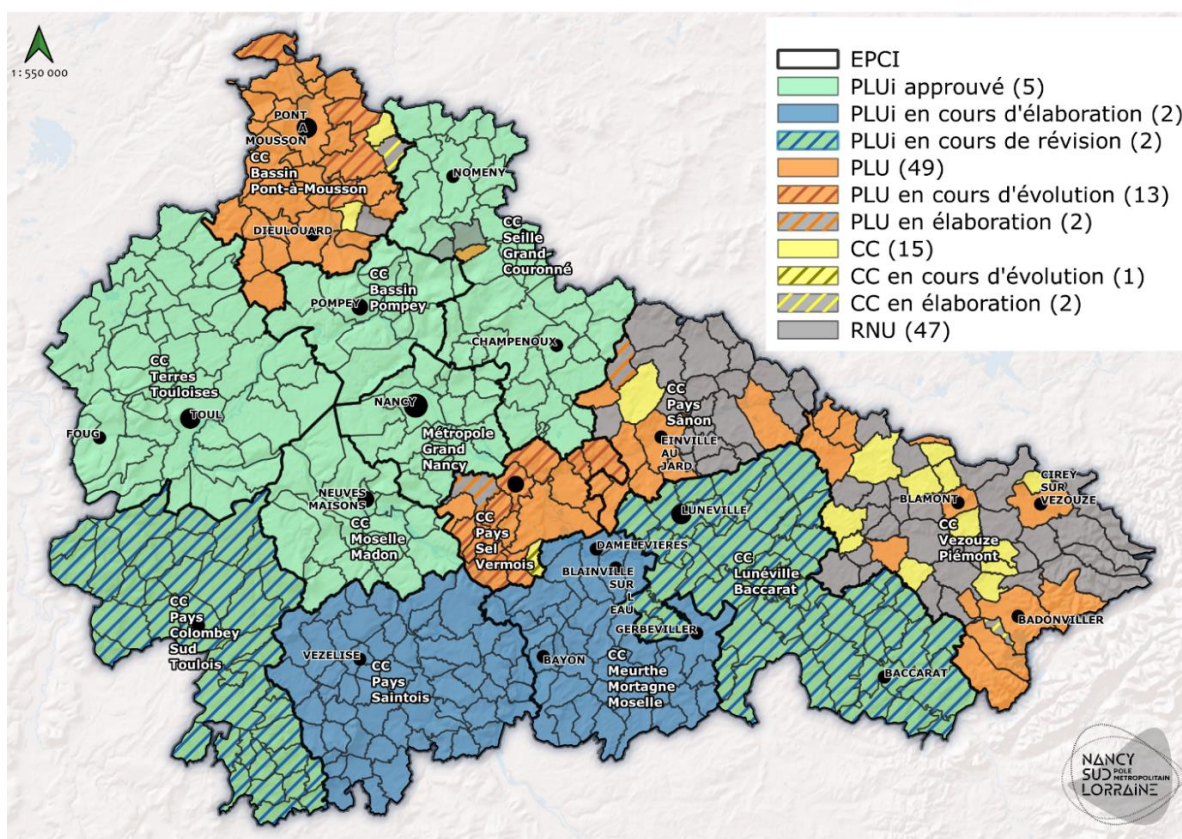
En tant qu'outil de planification, le SCoT vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques publiques en matière d'habitat, de mobilité, de préservation de l'environnement et des paysages ou encore de développement d'activités et d'aménagement commercial.

Pour garantir sa mise en œuvre, le Document d'Orientation et d'Objectifs s'impose dans un rapport de compatibilité aux documents de planification tels que les PLUi, PLU et Cartes Communales, à des opérations foncières et d'aménagement (ZAC, lotissements et permis d'aménager de plus de 5000m² de surface de plancher) ou encore aux autorisations d'exploitation commerciales délivrées par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

L'équipe du Syndicat mixte accompagne les communes et EPCI au cours des procédures d'élaboration de leurs documents d'urbanisme, en participant en tant que Personne Publique Associée aux différentes réunions et ateliers s'y rapportant. Les orientations du SCoTSud54 ayant été conçues et précisées à l'échelle intercommunale, le PLU intercommunal est l'outil idoine pour définir un projet de territoire traduisant ces objectifs.

Un groupe technique rassemblant les chargés de mission planification des EPCI membres se réunit régulièrement pour échanger sur les procédures d'urbanisme intercommunal et partager les bonnes pratiques.

Au 31 décembre 2025 sur le territoire du Sud54, 8 PLUi sont approuvés (sur 7 EPCI), 2 sont en cours d'élaboration et 2 sont en cours de révision (voir carte ci-dessous). La Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois est par ailleurs désormais compétente en matière de PLUi.



Etat d'avancement des documents d'urbanisme sur le Sud 54

Au cours de l'année 2024 et de l'année 2025, le Syndicat mixte a rendu, en tant que Personne Publique Associée :

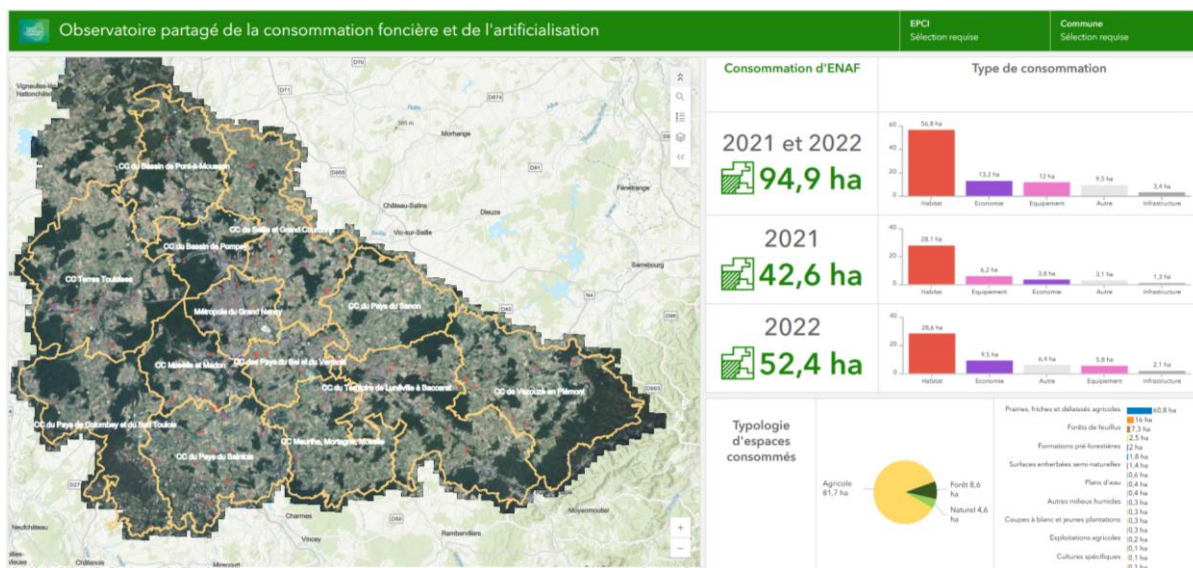
- 31 avis afférents à des élaborations, révisions ou modifications de PLUi/PLU
- 10 avis relatifs à des permis d'aménager ou permis de construire

L'équipe du Syndicat mixte est invitée, en qualité d'expert, à la Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Obligatoirement consultée sur des projets ayant pour conséquence une réduction des surfaces agricoles ou naturelles, la CDPENAF est un des outils de la stratégie de lutte contre l'artificialisation des sols.

Les élus du Syndicat mixte Nancy Sud Lorraine disposent également d'un siège à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Cette dernière se réunit pour examiner les projets de création et d'extension d'ensembles commerciaux dont la surface est supérieure ou égale à 1000m², au regard de trois critères : le développement durable, la protection des consommateurs et l'aménagement du territoire. Ces projets doivent également être compatibles avec les orientations du SCoT Sud54 relatives au commerce.

iii. Observatoire des consommations foncières

Initié en 2024, [l'observatoire partagé de la consommation foncière et de l'artificialisation](#) s'est concrétisé en 2025.



Copie d'écran de l'observatoire partagé de la consommation foncière et de l'artificialisation

Cet observatoire est un engagement du programme d'actions du SCoT et doit notamment permettre :

- De garantir le respect de l'objectif global de réduction de l'artificialisation à 2031 puis à l'horizon 2040
- D'assurer un suivi régulier des consommations foncières liées aux projets « d'intérêt Multiple »

Pour cela, le rythme de consommation foncière sera analysé annuellement à l'échelle Sud 54 ainsi que de chaque EPCI grâce à l'utilisation des fichiers fonciers enrichis par le Cerema (portail national de l'artificialisation).

Une analyse plus fine de l'artificialisation des sols sera réalisée à l'échelle Sud 54 ainsi que de chaque EPCI à la production de chaque nouveau millésime de OCS GE2 (outil Grand Est).

Le but étant que ces données soient partagées avec les territoires et confrontées aux analyses locales et à celles des services de l'Etat ou de la Région. Notamment dans le cadre de la réalisation des rapports locaux du suivi de l'artificialisation des sols (obligatoires tous les 3 ans).

Les résultats pourront être partagés lors d'une « conférence partenariale de l'artificialisation », réunissant les PPA et les EPCI.

La méthodologie pour analyser la consommation d'ENAF depuis 2021 à partir de la BD OCS GE2 est la suivante :

- Mettre en évidence la consommation foncière entre 2018 et 2022 à l'aide d'outils SIG
- Traiter les 1 000 plus grands polygones qui représente 79 % de la surface totale
- Définir précisément l'année de la consommation foncière à partir des photos aériennes IGN et des images satellites SPOT et rectifier les erreurs de classification
- Extrapoler les données des 1 000 plus grands polygones aux surfaces restantes

Les premières estimations sur les années 2021 et 2022 ont permis de mettre en évidence une consommation foncière estimée entre 185 et 204 ha. Ainsi qu'une répartition des consommations selon 5 types : habitat (30 %), économie (27 %), équipements (9 %), infrastructures (3 %), autres (31 %).

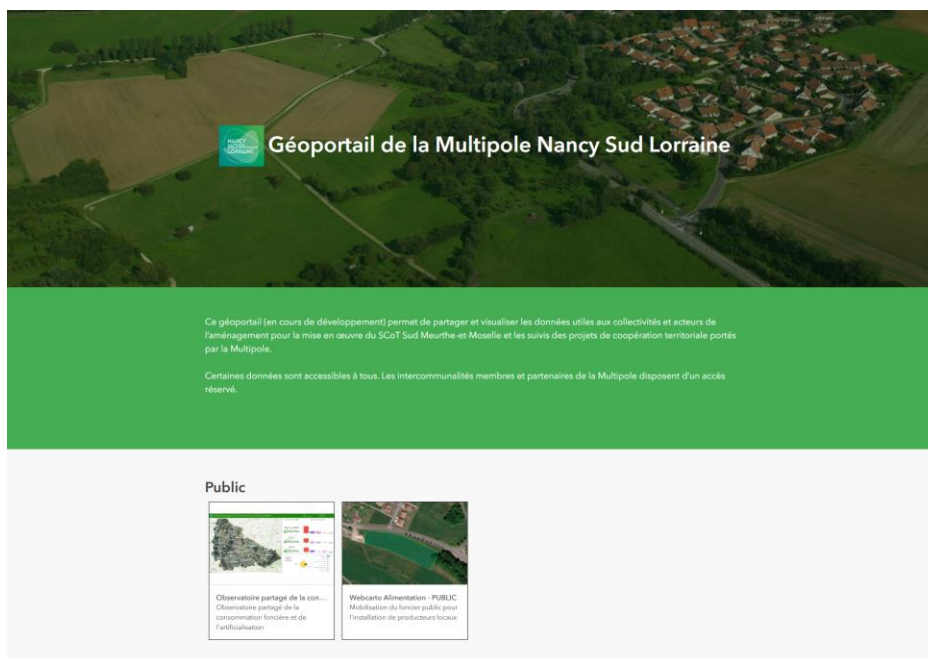
Ces premières estimations ont été partagées avec chaque EPCI et la Multipole leur a transmis des fichiers SIG et une webcartographie afin qu'elles vérifient les résultats grâce à leur connaissance approfondie du terrain.

Au final, après corrections et neutralisation de certaines consommations antérieures à 2021, **l'estimation de la consommation foncière 2021 et 2022 est de 95 ha sur le territoire de la Multipole.**

Il permet également d'observer plus finement la consommation par EPCI et par commune, tout en détaillant le type de consommation (habitat, économie, équipements, infrastructures, autres) et la typologie d'espaces consommés (prairies, friches et délaissés agricoles, cultures annuelles et pluriannuelles, forêts de feuillus, etc.).

iv. Géoportail de la Multipole : des données utiles pour accompagner les travaux de mise en œuvre du SCoT

On retrouve cet observatoire ainsi que d'autres webcartographies (mobilisation du foncier public pour l'installation de producteurs locaux, etc.) sur **le Géoportail de la Multipole** accessible à partir de [la page d'accueil du site internet du syndicat mixte](#).



Copie d'écran du Géoportail de la Multipole

Outre la gestion des données liées à la consommation foncière, le chargé de mission SIG assure également des fonctions support sur la recherche ou la création de données géolocalisées ainsi que sur la réalisation de webcartographies (schéma directeur des énergies renouvelables sur le sud 54, etc.) ou cartes 2D en relation avec les différentes thématiques de la Multipole.

Cette année, la mission SIG aura notamment pour projets de :

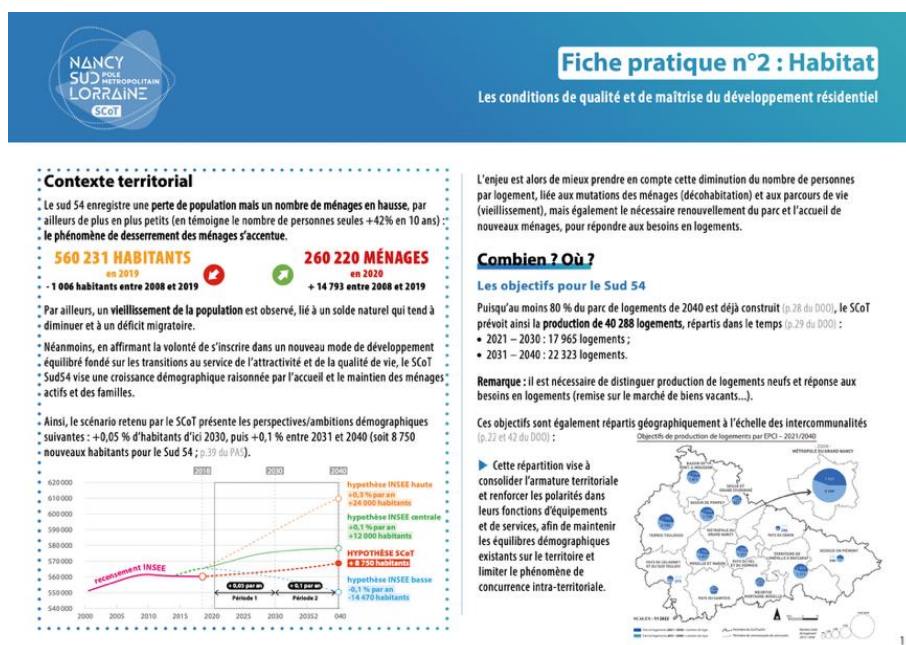
- Contribuer à la mise en place d'un observatoire de la multifonctionnalité des sols
- Continuer à suivre le chantier sur la mobilisation du foncier public pour l'alimentation locale
- Mettre à disposition les ressources, données ou cartographies utiles aux collectivités membres de la Multipole pour la mise en œuvre du SCoT ou pour d'autres politiques publiques (mobilités, énergies, alimentation...)
- Finaliser la webcartographie collaborative pour l'appui aux communes de la démarche « habitat et sobriété foncière »

v. Guide pratique pour les documents locaux d'urbanisme

Les fiches pratiques du SCoT

A la suite de l'approbation de la révision du SCoT, la Multipole a démarré la conception de fiches pratiques visant à traduire les grands objectifs et les orientations de ce dernier, afin de favoriser leur appropriation et leur mise en œuvre dans les documents d'urbanisme locaux.

Thématiques, elles s'adressent tant aux élus, qu'aux techniciens, permettant de rappeler synthétiquement des grands enjeux du projet d'aménagement stratégique (PAS) et des éléments majeurs du document d'orientation et d'objectifs (DOO). Elles précisent leur déclinaison opérationnelle, pour mettre en compatibilité les PLU(i) avec le SCoT, grâce à des exemples chiffrés, illustrés ou des documents ressources liés.



Première page de la fiche pratique n°1 dédiée à la sobriété foncière

Les fiches consacrées à la sobriété foncière et au développement résidentiel sont déjà disponibles à la demande, tandis que l'ensemble des thématiques (développement économique, commerce, transitions énergétique et alimentaire, mobilités) seront prochainement publiées sur une page dédiée du site internet de la Multipole.

vi. Amélioration de la connaissance des sols

La Multipole lauréate de l'AMI LIFE BIODIV'FRANCE engagé par la Fédération des SCoT en 2025

Dans le cadre de sa participation au LIFE BIODIV'FRANCE, porté par l'OFB et co-financé par l'Union européenne, la Fédération des SCoT porte un projet d'accompagnement des territoires, de montée en compétence, d'amélioration des connaissances et de mobilisation d'un réseau d'acteurs autour des porteurs de SCoT pour travailler sur les enjeux de biodiversité. L'un des piliers du programme de la Fédération des SCoT consiste en l'accompagnement de SCoT volontaires pour leur permettre de renforcer leurs compétences en matière de reconquête de biodiversité.



**BIODIV
FRANCE**



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Pour ce faire, un AMI LIFE a été lancé pour accompagner et encourager, entre janvier 2025 et décembre 2026, 30 structures porteuses de SCoT (intercommunalités ou établissements inter-territoriaux) à construire une véritable politique de reconquête de biodiversité.

Les SCoT lauréats de cet AMI bénéficient d'un accompagnement technique passant par le déploiement d'une ingénierie spécialisée et la mobilisation de partenaires. Ils sont accompagnés pour intégrer la biodiversité en transversalité dans la stratégie territoriale, alimenter le pilier transition écologique du SCoT et les réflexions pour l'élaboration et/ou la mise en œuvre du plan d'action. Les territoires participants bénéficient ainsi d'un accompagnement personnalisé, de journées dédiées en individuel et collectif, de l'intervention d'experts et d'autres soutiens afin de les aider à définir leur stratégie de reconquête de biodiversité.

La Fédération des SCoT est accompagnée par le bureau d'études éoTerra.

La démarche de la Multipole : mettre en place un observatoire de la multifonctionnalité des sols

Pour la Multipole, cette démarche s'inscrit dans le cadre la mise en œuvre du SCoT et a permis d'engager un travail prospectif sur les outils de connaissance de la multifonctionnalité des sols du Sud 54 et de leur prise en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

L'un des objectifs étant, à moyen terme, de concevoir un outil permettant d'agréger des données utiles sur les sols et de les partager à l'ensemble des intercommunalités et communes membres.

Cette démarche marque également la volonté de travailler de manière partenariale à l'amélioration de la connaissance des sols sur notre territoire, en mettant en commun des expériences, des compétences et des ressources en ingénierie entre acteurs publics. La Multipole s'engage donc à accompagner cette dynamique et à la promouvoir.

2.Approfondir les coopérations territoriales

a. Développement économique

i. Organiser l'aménagement des Zones d'Activités Economiques (ZAE)

Planification et hiérarchisation stratégique

La révision du SCoT a permis de structurer l'offre foncière économique autour de principes de régulation et d'optimisation.

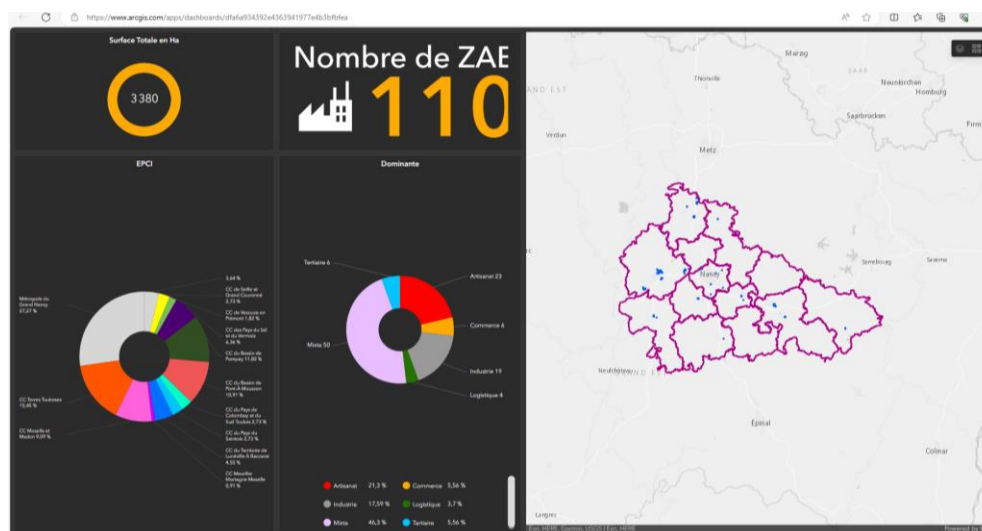
- **Hiérarchisation des ZAE** : L'offre est désormais organisée en **quatre catégories** (locale, intermédiaire, stratégique et multipolitaine) pour assurer les équilibres territoriaux et éviter les concurrences entre zones.
- **Identification de 14 ZAE stratégiques** : Le projet cartographie des sites spécifiques à enjeux de développement, de reconversion (friches) ou de modernisation.
- **Gestion mutualisée du foncier** : Pour les projets d'envergure "multipolitaine", une **enveloppe foncière mutualisée de 140 hectares** a été définie à l'échelle du SCoT pour la période 2021-2030, permettant d'assumer collectivement le développement économique sans impacter les enveloppes communales ou intercommunales.

Création d'outils de cadrage et d'observation

- **Observatoire du foncier économique** : développé depuis 2020, en partenariat avec l'agence SCALEN et Lorr'Up, la Multipole anime un observatoire des ZAE. Cet outil permet de répondre à l'obligation légale d'inventaire (Loi Climat et Résilience) et d'identifier précisément les **gisements fonciers disponibles** pour intensifier l'occupation des entreprises.
 - **Un outil dynamique de connaissance du foncier d'activités disponible dans les sites d'activités**, en particulier pour répondre aux demandes d'installation des entreprises
 - **Un outil d'aide à l'analyse et à la décision** pour les membres du Syndicat Mixte de la Multipole, notamment en matière d'aménagement de zone
 - **Un outil de mise en œuvre et d'évaluation du SCoT Sud54** (mesure de la consommation foncière).
- **Charte de développement des ZAE** : en 2025, la commission économie de la Multipole a permis de partager des retours d'expériences sur la requalification des ZAE et initié la réflexion sur une charte visant à définir des **principes qualitatifs d'aménagement** et de gestion durable. Ce travail se poursuivra en 2026.

Accédez à la web carto sur les ZAE

NB : accès réservé aux représentants des intercommunalités et partenaires de la Multipole



Copie d'écran de l'observatoire des ZAE

ii. Organisation du report modal du fret et de la logistique

Dans la continuité d'un séminaire interSCoT Sud 54 / Vosges centrales dédié aux enjeux du fret et de la logistique, une étude partenariale (Multipole, CA d'Epinal, SM des ports lorrains avec VNF et la Région Grand Est) sur les **potentiels de développement du report modal du fret sur le ferré et le fluvial** a été réalisée fin 2022 par le bureau d'études SETEC et complétée par l'agence SCALEN en 2023 pour recenser avec les chargeurs et les opérateurs de transports les grands flux pouvant être reportés à court ou moyen terme sur le fluvial ou le ferré et pour identifier les freins au développement du report modal et les attentes vis-à-vis des acteurs publics.

La démarche a été valorisée en 2024 avec l'appui de SCALEN, au sein de la commission économie de la Multipole et auprès des élus du Pays Terres de Lorraine. L'agence de développement Lorr'up a depuis développé un accompagnement spécifique sur cette question du report modal du fret auprès des entreprises du Sud 54.

Sur le prochain mandat, cette démarche **pourrait permettre de définir une stratégie partagée pour le report modal du fret à l'échelle Sud Lorraine**, avec les intercommunalités et l'ensemble des gestionnaires d'infrastructures présentes.

iii. Développement des Tiers lieux

Actualités tiers-lieux 2024 - 2025

En 2024, les instances de la Multipole ont souhaité relancer la démarche tiers-lieux entreprise en 2020, par le biais d'une étude, visant à observer où en sont les initiatives de type tiers-lieux et les dynamiques sur le sud meurthe-et-mosellan, permettant d'actualiser les données des précédents travaux réalisés par Tactis, et de comprendre quel peut être le rôle des collectivités dans l'accompagnement de ces projets, en lien avec les politiques d'aménagement et de développement des intercommunalités.

Ce [travail, mené dans le cadre d'une mission de stage](#) (février - août 2024), vise à préciser ce qu'est (ou n'est pas) un tiers-lieu.

Puis, l'analyse a permis de recenser 25 initiatives en activité, dont la répartition a été [représentée à l'échelle de chaque intercommunalité](#), alors que 8 EPCI sur 13 accueillent déjà un tiers-lieu.

Enfin, l'étude analyse les projets, leurs dynamiques, leurs apports pour le territoire, mais également les limites auxquels ils font face, pour finalement proposer des pistes de réflexion et de solutions auxquelles peuvent prendre part les collectivités.

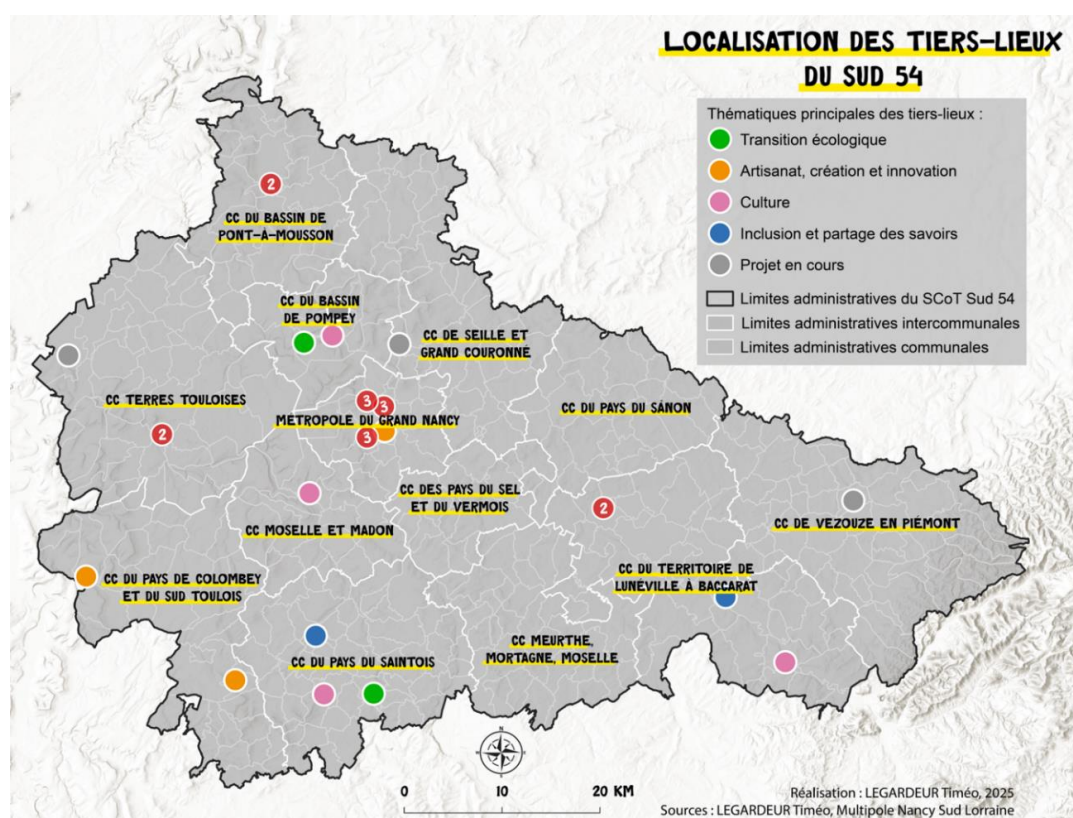
En ce sens, le lundi 1er juillet 2024 s'est tenue une rencontre entre collectivités et tiers-lieux du Sud 54, à Xirocourt (CC du Pays du Saintois), organisée par la Multipole Nancy Sud Lorraine. Après une visite du tiers-lieu Être Éco Lié, une présentation du réseau Tiers-Lieux en Grand Est et de l'étude 2024, s'en sont suivis de riches échanges et réflexions collectives autour d'ateliers thématiques. Ceux-ci visaient à mieux se connaître, exprimer des besoins et problématiques, afin d'imaginer collectivement des pistes de solutions, notamment au travers de possibles partenariats et d'une relation renforcée entre collectivités et tiers-lieux.





Visite du tiers-lieu Être Éco Lié, à Xirocourt, lors de la rencontre entre collectivités et tiers-lieux Sud 54 (juillet 2024)

En 2025, de nouveaux projets émergent et sont en cours de conception tels que celui de la « mairie - tiers-lieu » d'Eulmont, de la collaboration entre la commune de Boucq et Familles Rurales, le Campus Innovation - Formation à Pompey ou encore le lieu dédié à la transition écologique porté par l'association Lorraine Énergies Renouvelables à Blâmont. En parallèle, le territoire a connu le déménagement des acteurs de l'éducation populaire les Petits Débrouillards vers Lunéville.



Localisation des Tiers-Lieux du Sud 54

Forums territoires, tiers-lieux et étudiants entrepreneurs

Enfin, il est apparu opportun d'animer le réseau d'acteurs du développement territorial Sud 54, notamment en instaurant des temps d'échanges annuels.

En ce sens, la Multipole, en partenariat avec le Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine (PeEL), a organisé deux nouvelles éditions du « Forum territoires, tiers-lieux et étudiants-entrepreneurs ».

L'édition 2024 s'est tenue à l'Espace K, à Toul, grâce à la collaboration et l'accueil de la CC Terres Toulaises. Ce fut l'occasion pour les étudiants-entrepreneurs de rencontrer les acteurs du développement local (élus, entrepreneurs, tiers-lieux et partenaires institutionnels) et de présenter leurs projets, puis échanger sur des solutions d'accompagnement, au cours d'un format « speed dating ».



« Speed dating » entre étudiants-entrepreneurs et acteurs du développement local, organisé à Toul (mars 2024)

En juillet 2025, la contribution de la CC du Bassin de Pompey a permis d'accueillir l'évènement à Pompey, suscitant curiosité, conseils et échanges constructifs, autour de temps d'échanges collectifs, de témoignages et de partages d'expériences d'entrepreneurs locaux.





Témoignages et échanges collectifs lors de l'édition 2025 du Forum, à Pompey (juillet 2025)

iv. Développement touristique

La commission développement économique a souhaité engager en 2025, un travail de mise en lumière des enjeux de l'économie touristique et des coopérations territoriales sur ces questions.

Cette thématique avait été investie par la Multipole sur le mandat précédent avec l'élaboration d'une stratégie de développement touristique en 2019 et la réalisation de quelques actions telles que l'édition d'un Guide du routard. Mais depuis 2020 elle n'avait pas donné lieu à d'autres travaux.

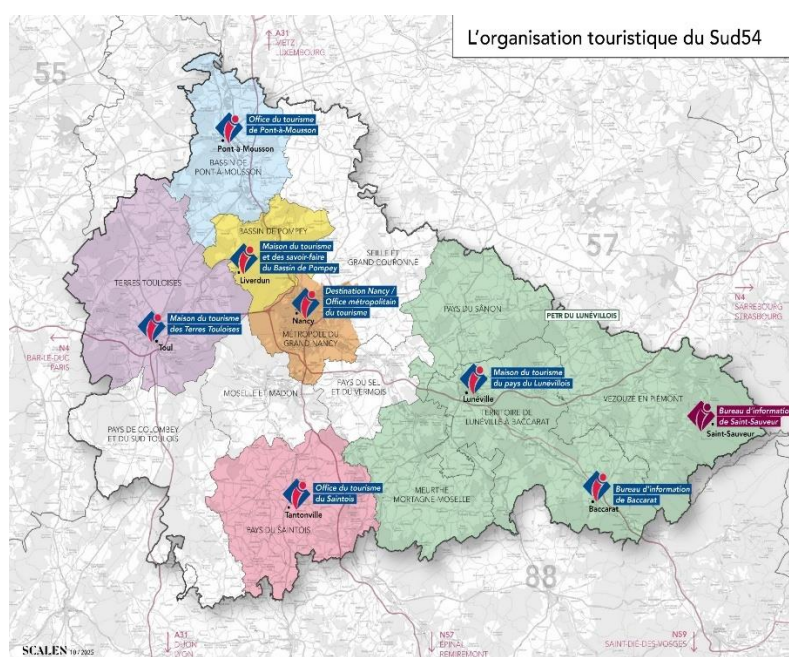
Une synthèse des enjeux touristiques a donc été établie avec l'appui de l'agence SCALEN et donné lieu à une réunion élargie de la commission au Jardin botanique Jean-Marie Pelt, le 15 octobre 2025 :

- Le territoire compte 18 543 lits (4,9 % de l'offre régionale) et 9 250 emplois touristiques, dont les deux tiers dans la restauration. On observe toutefois une grande disparité de moyens et d'organisation entre les différents Offices de tourisme.
- Le Grand Nancy est la porte d'entrée touristique (75 % des nuitées et 70 % des emplois) mais son attractivité touristique est interdépendante des offres des intercommunalités voisines.
- Les comportements post-Covid imposent de nouveaux défis, notamment l'accélération du numérique, l'autonomie des visiteurs et une attention accrue à la notion d'hospitalité.

- Plusieurs pistes de coopérations pourraient être travaillées à l'échelle Sud 54 :
 - Le travail sur un narratif et une image commune du territoire.
 - La promotion d'un tourisme régénérateur et de l'éco-tourisme.
 - La conception de produits et parcours communs, en s'appuyant notamment sur les véloroutes et le patrimoine naturel.
 - La mobilisation de nouveaux partenaires publics et privés (étudiants, associations, SNCF, VNF).
 - Le partage de données pour mieux mesurer les retombées économiques et l'utilité territoriale du tourisme.



Visite du Jardin botanique Jean-Marie Pelt- commission sur les enjeux touristiques Sud 54



Organisation des offices de tourisme sur le territoire de la Multipole en 2025

b. Mobilités

Depuis plusieurs années, la Multipole a affirmé son ambition de coordonner les politiques de mobilité des 13 intercommunalités pour mieux répondre aux attentes des citoyens.

La feuille de route du mandat porte ainsi comme objectifs :

- Organiser la cohérence et les continuités des offres de mobilité en facilitant l'intermodalité.
- Consolider un bouquet de services accessible à tous les habitants en tout point du territoire.
- Permettre à tous de se déplacer dans de meilleures conditions, à moindre coût et en réduisant l'usage de la voiture individuelle au maximum.
- Lutter contre la saturation routière aux entrées de la Métropole du Grand Nancy.
- Maîtriser les besoins de mobilité par des politiques d'aménagement et d'urbanisme adaptées.

i. GIP Grand Nancy sud 54 – Infrastructures et mobilités

A l'issue de la démarche partenariale engagée en 2021 pour travailler sur la problématique de saturation autoroutière sur le bassin de vie de Nancy et de l'étude des alternatives multimodales à la saturation autoroutière du Bassin de Nancy menée de février 2022 à mai 2023 par SCALEN et le CEREMA, le Groupement d'intérêt public « Grand Nancy Sud54 infrastructures routières et mobilités » a été créé en décembre 2023.

Il réunit les intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle membres de la Multipole, l'Etat, la Région Grand Est et le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Il est animé par le syndicat mixte de la Multipole. Son objectif est de structurer dans la durée l'approche globale des enjeux de mobilités et de saturation et la pluralité des réponses à y apporter en termes d'amélioration des infrastructures autoroutières ou routières et des offres de mobilités qui y sont liées.

Le GIP a réuni sa première assemblée générale le 22 décembre 2023 dans l'objectif de définir une méthode de travail ainsi qu'une feuille de route pour la mise en chantier des alternatives multimodales et des infrastructures.

La mise en œuvre de la feuille de route s'est concrétisée par plusieurs actions lancées à l'issue de cette première assemblée générale :

- Le suivi actif, la coordination locale et la contribution aux travaux de préfiguration du Service Express Métropolitain Régional Lorraine-Luxembourg, projet multimodal

majeur fixant les enjeux de développement massif des infrastructures et services de transport à horizon 2050 pour accompagner la mutation des mobilités et renforcer le report modal vers les alternatives à l'automobile individuelle.

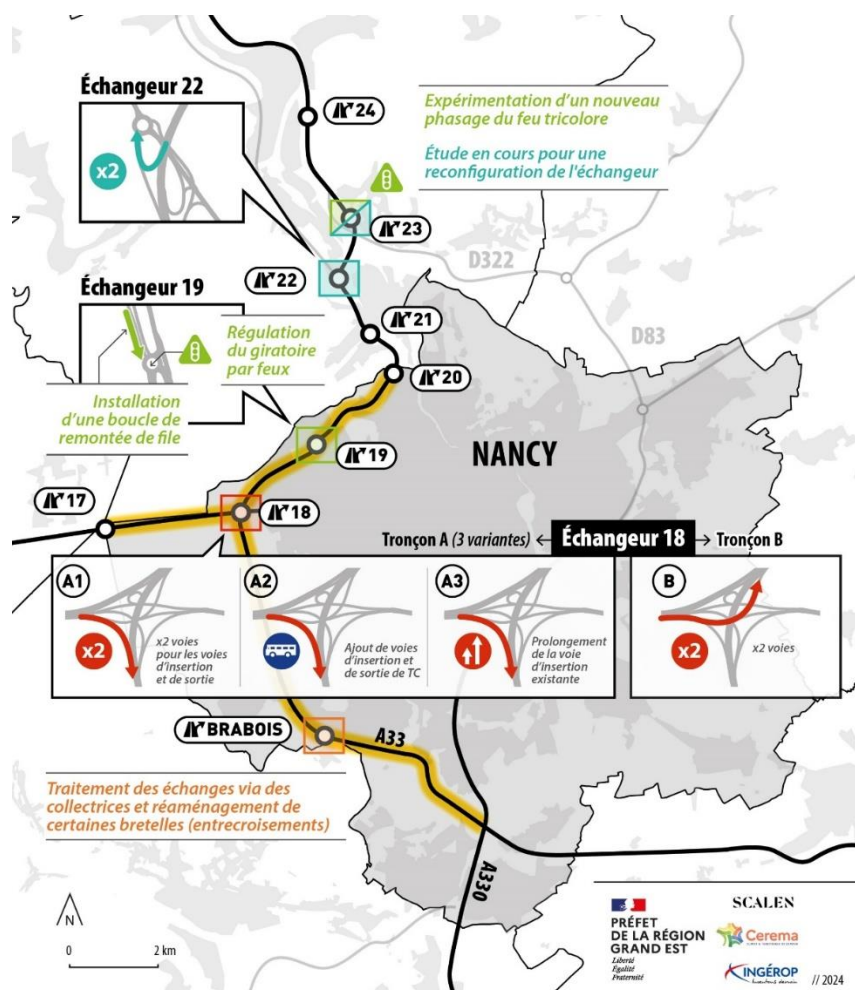
La Multipole a ainsi représenté le GIP à toutes les étapes de concertation et dans les ateliers de co-construction, de son lancement le 6 février 2024 au dernier atelier de dialogue en date le 12 décembre dernier, qui a donné lieu à la validation du schéma d'ensemble du projet. Elle y a porté les revendications des territoires et coordonné la stratégie du bassin de vie sud-meurthe-et-mosellan

- Le suivi des études de faisabilité (esquisses et estimations financières) des aménagements de l'A33 et de solutions pour l'aménagement de l'échangeur menées la DREAL et de la Métropole du Grand Nancy dans le premier semestre 2024, ainsi que la conception, avec l'accompagnement de l'agence SCALEN, de sa présentation sur des supports pédagogiques lors de son rendu en assemblée générale auprès des élus en septembre 2024.
- La mise en œuvre d'outils et d'un dialogue territorial pour le développement d'une offre encourageant les pratiques de covoiturage (voir paragraphe dédié).

Le suivi de l'avancée de ces différents travaux a été assuré par l'organisation d'une nouvelle assemblée générale le **17 septembre 2024 à la Métropole du Grand Nancy** qui a donné lieu à des présentations et des débats autour :

- Des études de faisabilités des aménagements sur échangeur et sections courantes de l'A31-133,
- Du partage d'un schéma des équipements multimodaux à l'échelle sud 54,
- De l'avancée des travaux de préfiguration du SERM Lorraine-Luxembourg avec un focus sur les enjeux liés au car express, prégnants pour les objectifs du GIP.

A l'issue de cette assemblée, un courrier synthétisant les priorités affirmées du territoire pour les aménagements autoroutiers a été adressé à la Région Grand Est, gestionnaire du Réseau Routier National depuis le 1^{er} janvier 2025.



Carte de synthèse des aménagements des autoroutes A31 et A33 ayant fait l'objet d'esquisse et d'estimation

Cette priorisation a donné lieu à un nouveau chantier prioritaire : la détermination des aménagements à mener sur l'échangeur autoroutier n°2 de l'A33, l'échangeur de Brabois. Des échanges institutionnels tout au long de l'année 2025 ont permis d'aboutir à une proposition des collectivités locales de faire porter une étude préliminaire aux solutions d'aménagement de l'échangeur par la Multipole du Grand Nancy, acteur « neutre » et non concerné par la maîtrise d'œuvre routière. Cette étude permettra en 2026 de mettre en perspectives l'ensemble des travaux déjà menés par les différents membres du GIP et de les compléter par une analyse multicritères incluant notamment les contraintes environnementales et d'exécution de chantier, à chaque scénario d'aménagement.

Cette proposition a été validée par la troisième assemblée générale du GIP qui a eu lieu le 19 décembre 2025 en Préfecture de Meurthe-et-Moselle. Le principal objet a été l'exposé et la validation de ce projet d'étude. Elle a également donné lieu à un échange avec le Syndicat des Mobilités de l'Aire Grenobloise sur la mise en place des services de cars interurbains express utilisant notamment le réseau autoroutier.

Parallèlement aux deux assemblées générales, le GIP a invité, sur la sollicitation de la Commission Nationale du Débat Public, des associations issues de la défense de l'environnement, de la promotion du développement durable, des usagers de la route et des transports en commun, des représentants des zones d'activités économiques jouxtant le réseau autoroutier local et de collectifs d'habitants à échanger sur l'ordre du jour des deux dernières assemblées générales. Ce temps dédié en marge des assemblées générales a permis de prendre le temps nécessaire pour expliquer et recueillir tous les points de vue sur les projets suivis par le GIP.

ii. Atelier des mobilités

Depuis 2021, les 13 intercommunalités de la Multipole sont désormais couvertes par une compétence « AOM » et les travaux de la commission mobilité ont permis d'engager « l'Atelier des mobilités ». Ces espaces d'échanges permettent aux AOM, sur la base du partage d'expériences, de faire progresser leurs réflexions internes sur l'évolution des mobilités. Les approches thématiques traitées permettent de mettre en avant les innovations des territoires et d'identifier des points de convergence voir de collaboration possible entre les territoires.

- Le 6 mars 2025 au Centre d'Activités Ariane à Neuves-Maisons, l'avancée des démarches de schéma cyclable et de construction d'une politique favorable à la pratique du vélo a été partagée par les AOM du territoire. Des points de continuité territoriale entre ces différents schémas ont également été diagnostiqués par l'agence SCALEN, et un éclairage sur les bonnes et mauvaises pratiques du point de vue de l'utilisateur a pu être mis en avant par l'association Vélo et Mobilité Active Grand Est.
- Le 20 mars 2025 à la communauté de communes des pays du Sel et du Vermois, un bilan des différentes politiques de promotion du covoiturage a été construit avec les AOM qui ont porté différents programmes de soutien financier au covoiturage ou d'expérimentation de système de mise en relation des conducteurs et des passagers. Ce bilan quantitatif et qualitatif a permis de nourrir les propositions et les débats autour de la construction d'actions communes pour accompagner le développement du covoiturage (voir paragraphe dédié).



*Réunion de l'Atelier des mobilités sur les politiques cyclables à Neuves Maisons–
6 mars 2025*

iii. Allonzy.eu, plate-forme d'information et de promotion du covoiturage du Sud 54

Suite à la journée covoiturage du 28 septembre 2022 et l'Atelier des mobilités du 25 octobre 2023, des pistes de mise en place d'une solution numérique pour encourager les pratiques de covoiturage à l'échelle de la Multipole ont été explorées. Il en a résulté le besoin de renforcer l'articulation entre les initiatives des intercommunalités et les projets en expérimentation.

Des contours plus précis d'un outil qui s'inscrit dans une complémentarité de l'offre diverse et souvent temporaire des AOM est brossée. Ce portail numérique, dans un contexte de multiplicité des acteurs, des offres de soutien financiers, des formes d'organisation de covoiturage et des infrastructures naissantes, aura pour objectif d'orienter les habitants, et plus spécifiquement ceux peu habitués à ces pratiques, à savoir trouver l'offre qui leur correspond le mieux.

Un appel d'offres pour la conception d'un site internet et d'une campagne de communication associée a été lancée le 7 février 2024 et le prestataire, l'agence de communication Big Family, retenue le 26 mars 2024. La prestation est constituée de deux missions :

- La construction d'un site internet avec plusieurs outils :
 - Une recherche d'offres de covoiturage et trajets multimodaux par l'intermédiaire du système d'information voyageurs « Fluo Grand Est » qui permet en une seule recherche d'avoir accès aux offres des principaux opérateurs privés et une comparaison avec les trajets possibles en transport en commun ou via les autres modes.

- Un « assistant du covoitureur » : Sur la base d'un questionnaire détaillant les trajets et le positionnement de l'intéressé,
 - Proposition de services et programmes d'aides locaux adaptés (Rezo'Pouce, Illicov, PDIE, subventions via Mobicoop...),
 - Conseil générique pour améliorer son expérience,
 - Valorisation des aires et points intermodaux,
 - Comparaison tarifaire du coût d'un trajet à l'année avec et sans covoiturage
- Le recensement de l'ensemble de l'offre local de covoiturage (services de mise en relation, aides et infrastructures)
- Une rubrique actualités reprenant les informations locales et nationales mises à jour.
- Le développement d'une campagne de communication : Choix et dépôt de marque, d'un nom (Allonzy.eu), définition d'une identité visuelle et de messages promotionnels. Ces éléments visuels sont par la suite déclinés en de multiples supports physiques et numériques.



Visuel Allonzy

Le site internet a été mis en ligne au mois de novembre 2024. Il a été accompagné du déploiement de la campagne de communication par différents modes :

- De nombreux relais presse (Est Républicain, La Semaine, Magnum Radio, Direct FM) et par les relais d'informations des collectivités.

- La diffusion d'un spot radio sur Ici sud Lorraine (en janvier et Octobre 2025) et RFM (Novembre 2025)
- Une campagne d'affiche urbain en 4X3 en février 2025
- La diffusion des impressions (affiches et flyers) ainsi que d'un kit de communication (images et textes pour réseaux sociaux notamment) aux partenaires de la Multipole Nancy Sud Lorraine.

Mais la coordination des actions territoriales autour du covoiturage ne s'arrête pas au site internet et de nouvelles pistes d'actions sont réfléchies pour renforcer la démarche et seront poursuivies en 2026 :

- La coordination des animations autour du covoiturage, par l'animation d'un réseau des animateurs locaux du covoiturage
- La consolidation d'un schéma de coordination des infrastructures de covoiturage et de leurs services, dans la poursuite du schéma des infrastructures multimodales développé en 2024, dans le but de préciser le recensement des points de rencontres de covoiturage du territoire, de leur niveau des services et de repérer de nouveaux besoins.
- La mise en place d'une observation renforcée de la pratique du covoiturage par le biais d'enquête terrain et usagers notamment.

c. Transition énergétique

i. Schéma directeur des énergies renouvelables

Le SCoT révisé porte l'ambition d'organiser une stratégie territoriale de production des énergies renouvelables, à travers un schéma directeur énergétique prenant en compte les enjeux alimentaires, environnementaux et paysagers et favorisant les coopérations et complémentarités territoriales.

Dans la continuité de la révision du SCoT, la Multipole a donc engagé l'élaboration du schéma directeur des énergies renouvelables fin 2023 avec les objectifs suivants :

- Qualifier et spatialiser les potentiels de développement, pour l'ensemble des filières d'énergies renouvelables et de récupération.
- Définir collectivement une trajectoire de production (quantitative) et les conditions de développement souhaitées (principes qualitatifs) pour intégrer les enjeux sociaux, environnementaux, paysagers, alimentaires et les équilibres territoriaux.
- Planifier les objectifs de production au niveau intercommunal et identifier les complémentarités entre territoires.
- Organiser, valoriser et compléter les ressources et outils d'ingénierie disponibles pour accompagner les projets.
- Accompagner l'appropriation de ce schéma directeur par les collectivités et acteurs du territoire.

La démarche s'est déroulée en trois étapes (d'octobre 2023 à mars 2025) :

- 1) actualisation, approfondissement et spatialisation des potentiels de production d'EnR;
- 2) établissement d'une vision partagée sur des objectifs de production jusqu'à 2050 et sur les conditions de développement souhaitées ;
- 3) élaboration d'un ensemble d'outils favorisant le développement des EnR dans les conditions souhaitées, dont la charte de développement.

Cette démarche, pilotée par la commission Transitions de la Multipole avec l'appui des bureaux d'études BL Evolution et ATOPIA, a donné lieu à de nombreux échanges et a associé aux différentes étapes les acteurs suivants : les 13 intercommunalités membres, les Pays Terres de Lorraine et PETR du Lunévillois et du Val de Lorraine, le Parc Naturel Régional de Lorraine, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, la Région Grand Est, les services et opérateurs de l'Etat (préfecture, DDT, ADEME), l'agence de développement Lorr'up, l'agence locale de l'énergie ALEC Nancy Grand Territoires, les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz (ENEDIS et GRDF), ainsi que d'autres acteurs notamment conviés à des ateliers permettant l'émergence d'une vision partagée, filière par

filière (chambre d'agriculture, université de Lorraine-ENSAIA, Lorraine Energies Renouvelables, ...)

La SEM Nancy Sud Lorraine Energies créée en juillet 2024, avec comme objet d'accompagner la mise en œuvre de ce schéma directeur énergétique, a été partie prenante de ces travaux.



Visite du parc éolien du Haut des ailes à Igney – avec l'association LER – 11 avril 2024

A l'issue de cette démarche, le comité syndical a approuvé le schéma directeur et la « **charte de développement des énergies renouvelables du Sud Meurthe-et-Moselle** ».

Le premier objet de cette charte est d'énoncer les **principes qualitatifs généraux** de développement des EnR et ceux plus spécifiques à chaque filière.

Il s'agit ainsi de donner un **cadre de références et de principes partagés** pour les collectivités du Sud Meurthe-et-Moselle qui permet d'organiser et d'accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans l'intérêt du territoire et en tenant compte des enjeux sociaux, environnementaux, paysagers et alimentaires.

Le second objet de cette charte est de préciser la **trajectoire et les objectifs quantitatifs** de développement des EnR par filière, aux différents horizons 2030, 2040 et 2050.

Ces objectifs correspondent à des niveaux de mobilisation des gisements, définis de manière concertée en prenant en compte des critères thématiques spatialisés (biodiversité, espaces naturels et agricoles, patrimoine, paysage, contraintes militaires...), les dynamiques et ressources sur lesquelles appuyer les projets, et les aspirations et stratégies propres à chaque intercommunalité.

Par l'adoption de cette charte, la Multipole s'engage donc, en lien permanent avec ses intercommunalités membres et les partenaires institutionnels, à **mettre en œuvre et**

accompagner la trajectoire énergétique à l'horizon 2050, par le déploiement de projets respectant les principes définis dans la charte.

La charte sera actualisée en cas d'évolution structurante dans le système énergétique. Les objectifs de développement seront évalués et revus tous les 3 ans.

Afin d'accompagner l'appropriation de ce schéma directeur et faciliter sa mise en œuvre, plusieurs outils ont été créés :

- Pour accompagner la charte, une grille d'analyse permet d'aider la prise de décision pour favoriser les meilleurs projets pour le territoire et prioriser les investissements de la SEM EnR Nancy Sud Lorraine Energie.
- Un cahier de recommandations pour les documents d'urbanisme (PLU/ PLUi)
- Une Web cartographie permettant de visualiser les enjeux de développement pour les 3 filières clés et recenser les projets en cours.
- Un portail de ressources partagées pour les acteurs de l'ingénierie publique et un annuaire des compétences
- Une trajectoire et stratégie de production quantitative ajustée correspondant aux attentes et capacités de chacun des 13 EPCI pour faciliter les démarches de planification énergétique (PCAET).

Afin que chaque territoire puisse s'approprier au mieux le schéma et sa boîte à outil, une présentation a été réalisée dans les instances de 5 intercommunalités (CC3M, CCTLB, Saintois, Sânon et CCSGC).



*Visite de l'installation expérimentale d'agrivoltaïsme – Ferme de la Bouzule ENSAIA –
Université de Lorraine – 5 avril 2024*

ii. Annexe Agrivoltaïque

Suite à l'adoption du schéma directeur des EnR, la commission transitions a souhaité poursuivre le travail sur les conditions de développement de l'agrivoltaïsme. Une réunion de la commission a été organisée le 16 octobre 2025 en présence de représentants de la Chambre d'agriculture et d'un bureau d'études spécialisé sur l'agrivoltaïsme CETIAC pour identifier les risques et travailler sur les moyens d'organiser localement cette filière.

Dans un contexte de forte dynamique de projets ou d'intentions de projets de parcs agrivoltaïques sur tous les territoires et malgré des avancées législatives récentes pour mieux définir et encadrer l'agrivoltaïsme, il a été convenu en Coop 13 du 13 novembre 2025 de compléter la charte des EnR par une annexe précisant les principes de développement souhaités pour le Sud Meurthe et Moselle.

Cette annexe marque la volonté partagée de la Multipole avec ses intercommunalités membres et des organisations professionnelles agricoles de Meurthe-et-Moselle de faire émerger des projets d'agrivoltaïsme qualitatifs en termes d'environnement et de paysage et porteurs de retombées positives pour l'économie agricole et le territoire.

Approuvée lors du comité syndical du 13 décembre 2025, elle sera co-signée au cours du premier trimestre 2026 par la Chambre d'agriculture de Meurthe et Moselle et la Multipole.

iii. Société d'Economie Mixte Nancy Sud Lorraine Energies

Dans la continuité de l'étude de faisabilité réalisée en 2023, la Multipole a accompagné en 2024 la création de la SEM Nancy Sud Lorraine Energies dont l'objectif est de contribuer au déploiement de la stratégie de développement des énergies renouvelables prévue par le SCoT Sud Meurthe-et-Moselle et son schéma directeur des énergies renouvelables.

L'Assemblée générale constitutive de cette nouvelle SEM s'est réunie le 9 juillet 2024 pour acter la création, signer les statuts et élire son président M. Maurizio PETRONIO.

Elle rassemblait les 10 collectivités publiques du Sud 54 et les 4 partenaires privés, actionnaires de Nancy Sud Lorraine Energies :

- Les communautés de communes du Bassin de Pompey, de Meurthe-Mortagne-Moselle, de Moselle et Madon, du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, du Pays du Sânon, de Seille et Grand Couronné, du Territoire de Lunéville à Baccarat, de Vezouze en Piémont, la Métropole du Grand Nancy et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

- Et la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts), le Crédit Agricole de Lorraine, la SEM d'aménagement SOLOREM, et l'association Lorraine Énergies Renouvelables (L.E.R.).

La capitalisation actuelle est de 4 131 000 €.

La SEM Nancy Sud Lorraine Énergies a pour objet de :

- Développer et co-investir dans les projets d'énergies renouvelables sur le territoire : solaire, éolien, hydro-électricité, biomasse, géothermie et hydrogène afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles ;
- Soutenir les initiatives locales : en fournissant des conseils techniques, juridiques et financiers pour développer les projets EnR ;
- Favoriser et mieux partager les retombées économiques des productions d'EnR : grâce à des projets créateurs d'emplois et d'opportunités locales ;
- Encourager l'innovation énergétique : en investissant dans des technologies de pointe et des solutions durables.

Depuis sa création, NSLE a réalisé de nombreux échanges avec ses actionnaires, tels que des présentations en conférence des maires de la CC de Seille et Grand Couronné, CC du Pays de Colombey et du Sud Toullois, CC du Pays du Sânon et la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat. Enfin elle a rencontré 38 développeurs privés et réalisé une trentaine de rencontres avec les maires ayant des projets.

Après environ un an d'activité, la SEM Nancy Sud Lorraine Énergies (NSLE) a engagé ses premiers investissements dans quatre projets de production d'énergies renouvelables, totalisant **1,546 million d'euros**.

Les premiers investissements réalisés ou engagés se répartissent ainsi :

- **Le parc solaire de Thiaville-sur-Meurthe (Territoire de Lunéville à Baccarat)** : Il s'agit du tout premier projet validé par le conseil d'administration le 3 décembre 2024. La SEM y détient une participation de **15 %** aux côtés du partenaire JPEE pour un investissement de **460 000 €**. Ce parc photovoltaïque au sol de 15 MWc doit être mis en service au premier trimestre 2026.
- **Le projet de parc solaire à Frouard (Bassin de Pompey)** sur une friche : avec un partenaire développeur restant à identifier, représentant 7MWc pour environ **686 000 €** d'investissement.

- **Les projets en propre (100 % NSLE) :** La SEM a décidé d'investir directement dans deux installations photovoltaïques au sol d'environ 1 MWc chacune pour un montant d'environ **400 000 €** pour chacun :
 - Une installation à **Nomeny** (Seille et Grand Couronné).
 - Une installation à **Blainville-sur-l'Eau** (Meurthe Mortagne Moselle).

À la fin de l'année 2025, le portefeuille de la SEM s'est élargi avec 54 MW de capacités cumulées en cours de développement ou d'engagement, incluant de nouveaux sites comme Tanconville (photovoltaïque sur une ancienne carrière), Blénod-les-Toul (agrivoltaïsme) et le Zénith de Nancy (ombrières de parking).

Au regard de la dynamique d'activité, il est envisagé d'élargir le capital prochainement. Les intercommunalités membres de la Multipole n'ayant pas investi dans cet outil ont toujours la possibilité d'entrer au capital.



*Assemblée générale constitutive de Nancy Sud Lorraine Energies –
9 juillet 2024 à Vandoeuvre*

iv. Programme ACTEE

Sur le volet efficacité et sobriété énergétique, la Multipole a coordonné la réponse des territoires sud lorrain à un appel à manifestation d'intérêt de la FNCCR (fédération des collectivités exploitantes de réseaux) : programme ACTEE 2 pour la rénovation énergétique du patrimoine public.

Le programme ACTEE 2 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

ACTEE 2 apporte un financement, via des appels à manifestation d'intérêt, aux collectivités lauréates pour déployer **un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique** sur le patrimoine public. ACTEE 2 apporte également différents outils à destination des collectivités et des acteurs de la filière, avec notamment la mise à disposition d'un simulateur énergétique, un site internet informant de chaque étape des projets de rénovation ainsi qu'un centre de ressources adapté aux territoires (cahiers des charges type, fiches conseils, guides, etc.) à destination des élus et des agents territoriaux.

Ce programme devait être achevé en 2023, mais il a été prolongé et des crédits de subvention restant disponibles au niveau national, il a été proposé au groupement Sud Lorrain coordonné par la Multipole de signer une nouvelle convention et d'intégrer un dernier appel de fonds. La nouvelle convention a donc été signée le 22 juillet 2024, permettant d'augmenter le montant maximum de subventions mobilisables de 727 881,50€ à **993 468,07€**. Le dernier appel de fonds a été validé au cours du troisième trimestre 2024 et payé au quatrième trimestre 2024.

d. Transition alimentaire

i. Animation volet foncier agricole au sein du PAT Sud Meurthe et Moselle

Le Projet Alimentaire Territorial s'organise autour de 4 axes de travail :

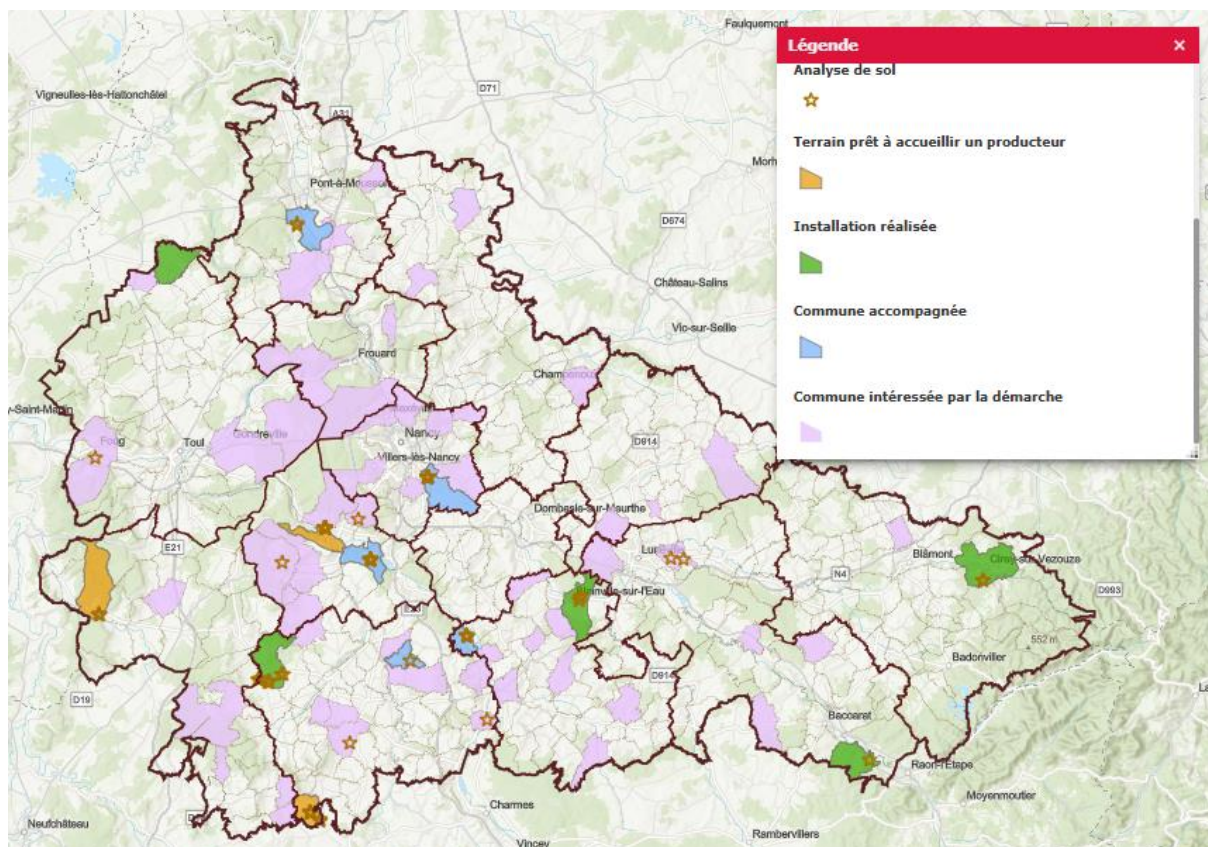
- 1) La structuration des filières de production, logistique et transformation
- 2) La définition d'une stratégie d'achat responsable
- 3) La régulation et la mobilisation du foncier agricole pour l'alimentation locale
- 4) La construction d'un récit populaire inclusif autour de l'alimentation : accessibilité sociale, éducation à l'alimentation durable et à la consommation responsable

La Multipole est en charge de l'animation du groupe de travail dédié à la mobilisation du foncier agricole pour l'alimentation locale.

Depuis 2021, la Multipole a mis en place un accompagnement pour **repérer les disponibilités foncières publiques et les valoriser pour l'installation de producteurs orientés vers l'alimentation locale**. Cette démarche part du constat qu'il existe de nombreuses collectivités qui disposent de potentiels fonciers déjà mis en location auprès d'agriculteurs qui vont bientôt cesser leur activité, mais également qu'il existe des potentiels fonciers publics disponibles et non valorisés qui pourraient être utiles à l'installation ou pour la confortation d'agriculteurs déjà installés.

En juillet 2024, la Multipole a renouvelé la convention avec la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle, l'association Terre de Liens Lorraine et la SAFER Grand Est pour mettre en œuvre cet accompagnement auprès des collectivités, repérer des porteurs de projets et accompagner leur installation.

Afin de valoriser la démarche, une [webcartographie](#) a été créée. Elle présente les appels à candidatures, les installations réalisées avec la surface exploitée, la parcelle concernée, si confortation ou création, le site internet de l'exploitant. Une version réservée au groupe de travail contient des informations complémentaires (on y retrouve notamment les analyses de sol et le foncier bientôt disponible).



Etat d'avancement de la démarche mobilisation du foncier public

Cette démarche de mobilisation du foncier public a été valorisée lors d'une présentation au CNFPT dans le cadre d'une journée d'actualité avec comme thématique « Pour une alimentation durable : de la terre à l'assiette » le 13 septembre 2024 mais également au festival de géographie de Saint-Dié-des-Vosges le 6 octobre 2024.

Une journée d'échange entre élus et porteurs de projets a été organisée le 15 février 2024 à Chavigny avec la CC Moselle et Madon. Elle a permis de présenter le projet de la CC Moselle et Madon sur le site du « Rondeau ». Une trentaine d'élèves en formation en lien avec le maraîchage, d'élus et partenaires techniques étaient présents à cette demi-journée. Deux maraîchers bio se sont installés sur ce foncier au cours de l'année 2025.

Enfin la Multipole a participé à l'inauguration de l'espace de maraîchage confié par la commune de Blainville-sur-l'Eau à l'association d'insertion INES le 13 juin 2025. Cette installation permise par cette action de mobilisation du foncier public, a été réalisée début 2024 et les premières récoltes diversifiées en permaculture ont été faites en 2025.



Inauguration de l'espace maraîchage à Blainville-sur-l'Eau

ii. Étude de faisabilité pour la création d'une foncière agricole territoriale

Les partenaires du PAT s'accordent sur l'enjeu du renouvellement des générations d'agriculteurs et d'accompagner les reprises et transmissions des fermes :

- Un agriculteur sur deux est amené à prendre sa retraite dans les huit ans qui viennent.
- Le nombre d'exploitations a diminué de plus de 23 % en dix ans sur le département.
- La moyenne d'âge de la population agricole est supérieure à 49 ans. (Données DRAAF 2021)

Les travaux du PAT Sud 54 ont permis d'identifier quelques explications aux difficultés de transmission : pénibilité du travail, manque d'attractivité et de rémunération des métiers **mais aussi difficulté d'accès au foncier pour des raisons financières, notamment pour les porteurs de projets « hors cadre familial »**.

Même si les difficultés de transmission et le manque de porteurs de projets pour la reprise des fermes sont liés à de nombreux facteurs, c'est bien sur cet enjeu de la mobilisation et de l'accès au foncier que les acteurs du PAT souhaitent agir.

Il y a également un enjeu à travailler sur la **régulation de l'agrandissement excessif des exploitations, le risque d'accaparement des terres via des sociétés d'investissement** et la spéculation sur le foncier.

Le territoire a intérêt au maintien de fermes à taille humaine, dédiées à la polyculture élevage et permettant d'orienter plus facilement leurs productions pour répondre aux besoins alimentaires locaux.

C'est pourquoi la Multipole a engagé début 2024 une étude de faisabilité pour la création d'un fonds d'investissement dédié au foncier agricole (avec l'appui de CERESCO et SCET). Cette étude a débuté par une commission transition en mars 2024 afin de cadrer au mieux les attendus et présenter un premier état des outils existants en France. Des entretiens ont été réalisés avec les partenaires (Terre de Liens, EPF Grand Est, le Département, la SAFER, la Chambre d'Agriculture...).

L'idée étant d'analyser les démarches et outils pour le portage foncier déjà existants sur le territoire mais également au niveau national, afin de répondre à un besoin et ne pas superposer les outils. Ce qui a ensuite permis de proposer différentes solutions pour répondre aux enjeux d'accès au foncier agricole et de confirmer la pertinence de création d'une foncière agricole pour le territoire.

En juillet 2024, les échanges entre les élus de la Multipole et les représentants des organisations professionnelles agricoles a permis de valider les hypothèses et le principe de travailler conjointement sur l'émergence d'un tel outil au service de la transmission des fermes.

Une fois la faisabilité et le besoin validés par les partenaires, l'étude a porté sur le dimensionnement de l'outil et son fonctionnement (cibles, modalités d'intervention, durée du portage, type de biens, besoins d'investissement...). En 2024 et 2025, ces travaux ont donné lieu à : 2 commissions transitions, 4 comités techniques, 2 réunions politiques avec les représentants de la profession agricole ainsi que des échanges réguliers en bureau et COOP 13 de la Multipole.

Finalement la présentation en COOP 13 du 1^{er} juillet 2025 a confirmé l'intérêt de la création d'une foncière agricole mais il est estimé que l'engagement des collectivités sera à proposer après les prochaines élections municipales et intercommunales de 2026.

3. Mobiliser des ressources au service des 13 intercommunalités

a. Gouvernance et organisation des instances

La gouvernance de la Multipole Nancy Sud Lorraine est structurée autour de plusieurs instances complémentaires qui assurent le pilotage politique, la prise de décision opérationnelle et la concertation stratégique entre les 13 intercommunalités membres.

Ces instances sont également en dialogue régulier avec les institutions partenaires : représentants locaux de l'Etat (préfet et direction départemental des territoires), la Région Grand Est, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, les PETR du Val de Lorraine, du Lunévillois et le Pays Terres de Lorraine.

i. Le Comité Syndical : l'assemblée délibérante

Le Comité Syndical est l'organe principal de décision de la Multipole. Il se réunit régulièrement (3 à 5 fois par an) pour délibérer sur les grandes orientations du territoire, notamment l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le vote du budget primitif et du compte administratif, ainsi que les questions relatives aux ressources humaines.

Le comité syndical compte 84 délégués titulaires et 38 suppléants.

Ces élus sont désignés par les intercommunalités membres du syndicat mixte. Le nombre de représentants dépend du nombre d'habitants de l'intercommunalité : de 2 représentants pour la CC du Sânon à 29 pour la Métropole du Grand Nancy.

Cette instance est présidée par Pierre Boileau, qui a succédé à Denis Vallance en janvier 2024.

ii. Le Bureau Syndical : l'exécutif

Le Bureau Syndical assure le suivi courant des activités et dispose de délégations de pouvoirs accordées par le Comité Syndical. Il se prononce notamment sur des sujets techniques ou réglementaires, comme les avis rendus sur les documents d'urbanisme locaux (PLU et PLUi) des communes et intercommunalités membres. Il prépare également les dossiers qui seront soumis au vote du Comité Syndical.

Depuis janvier 2024, il est composé de :

- Pierre BOILEAU, Président (Vice-président de la Métropole du Grand Nancy)
- Denis VALLANCE, 1er Vice-Président (Vice-président de la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulinois)

- Odile BEGORRE-MAIRE, 2e Vice-présidente (Vice-présidente de la CC du Bassin de Pompey)
- Philippe ARNOULD, 3e Vice-président (Président de la CC de Vezouze en Piémont)
- Jean-Pierre COUTEAU, 4e Vice-président (Vice-président de la CC Terres toulouses)
- Laurence WIESER, 5e Vice-présidente (Conseillère déléguée de la Métropole du Grand Nancy)
- Claude THOMAS, 6e Vice-président (Président de la CC de Seille et Grand Couronné)
- Bruno MINUTIELLO, 7e Vice-président (Président de la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat)
- Filipe PINHO, 8e Vice-président (Président de la CC Moselle et Madon)
- Olivier MARTET, Président de la Commission Aménagement du Territoire - SCoT (Vice-président de la CC Meurthe Mortagne Moselle)
- Michel BREUILLE, Président de la Commission Mobilités (Vice-président de la Métropole du Grand Nancy)
- Michel FICK, Président de la Commission Développement économique (Conseiller métropolitain du Grand Nancy)
- Bernard BERTELLE, Président de la Commission Transitions énergétiques et alimentaires (Vice-président de la CC du Bassin de Pont-à-Mousson)

iii. La Coopérative des 13 (Coop 13) : l'espace de dialogue politique

La Coop 13 constitue un espace de discussion politique essentiel, regroupant les présidents des 13 intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle et les membres du Bureau. Elle a permis de piloter et d'arbitrer les différentes étapes de la révision du SCoT. C'est au sein de cette instance que sont débattues les orientations stratégiques communes et les projets de coopération territoriale. Elle permet le suivi stratégique des outils communs créés à l'échelle Sud 54, tels que l'agence de développement Lorr'up ou la SEM Nancy Sud Lorraine Énergies. La Coop13 s'est réunie à 5 reprises en 2024 et 2 reprises en 2025.

iv. Les Commissions thématiques : le travail de fond

Le travail de la Multipole est préparé par des commissions thématiques spécialisées. Depuis le début du mandat, quatre commissions ont été mises en place pour suivre les différents projets et préparer les travaux de la Coop 13 du Bureau ou du Comité syndical :

- la commission « Aménagement du Territoire - SCoT »
- la commission « Mobilités »
- la commission « Développement économique »

- la commission « Transitions énergétiques et alimentaires »

Elles sont composées d'un Président de commission, du ou des vice-présidents de la Multipole en charge de la thématique et d'un élu pour chaque EPCI membres. Elles peuvent être ouvertes aux techniciens et aux représentants des partenaires (Pays, Département, Région, Etat).

Chaque commission s'appuie également sur un comité technique composé des représentants techniques des intercommunalités membres.



Réunion du comité syndical le 12 octobre 2024 à Villers les Nancy

b. Equipe technique / présentation des agents

Pour mettre en œuvre ces politiques, la Multipole s'appuie sur une équipe technique de 8 agents permanents, dirigée par un directeur. Cette équipe comprend des chefs de projet et chargés de mission dédiés à l'urbanisme, aux transitions énergétique et alimentaire, à l'habitat (cellule d'appui au bâti dégradé), aux mobilités, ainsi qu'au SIG et à la communication. En 2024-2025, l'équipe a été renforcée par l'accueil d'un apprenti en management public pour accompagner la mise en œuvre du SCoT révisé.

Début 2026, l'équipe technique est composée de :

- Thibault VALOIS, directeur
- Christelle KENTZINGER, assistante de direction
- Benjamin LAMBERT, chef de projet urbanisme – SCoT
- Benjamin MALGRAS, chargé de mission transitions énergétique et alimentaire
- Antoine MAFFEIS, chef de projet GIP Grand Nancy Sud 54 - infrastructures routières et mobilités
- Alicia OJEDA, chargée de mission habitat et sobriété foncière
- Timéo LEGARDEUR, chargé de mission habitat et sobriété foncière
- Cédric PARENT, chargé de mission système d'information géographique et communication

c. Budget

Les ressources du syndicat mixte reposent principalement sur les cotisations versées par les 13 intercommunalités membres.

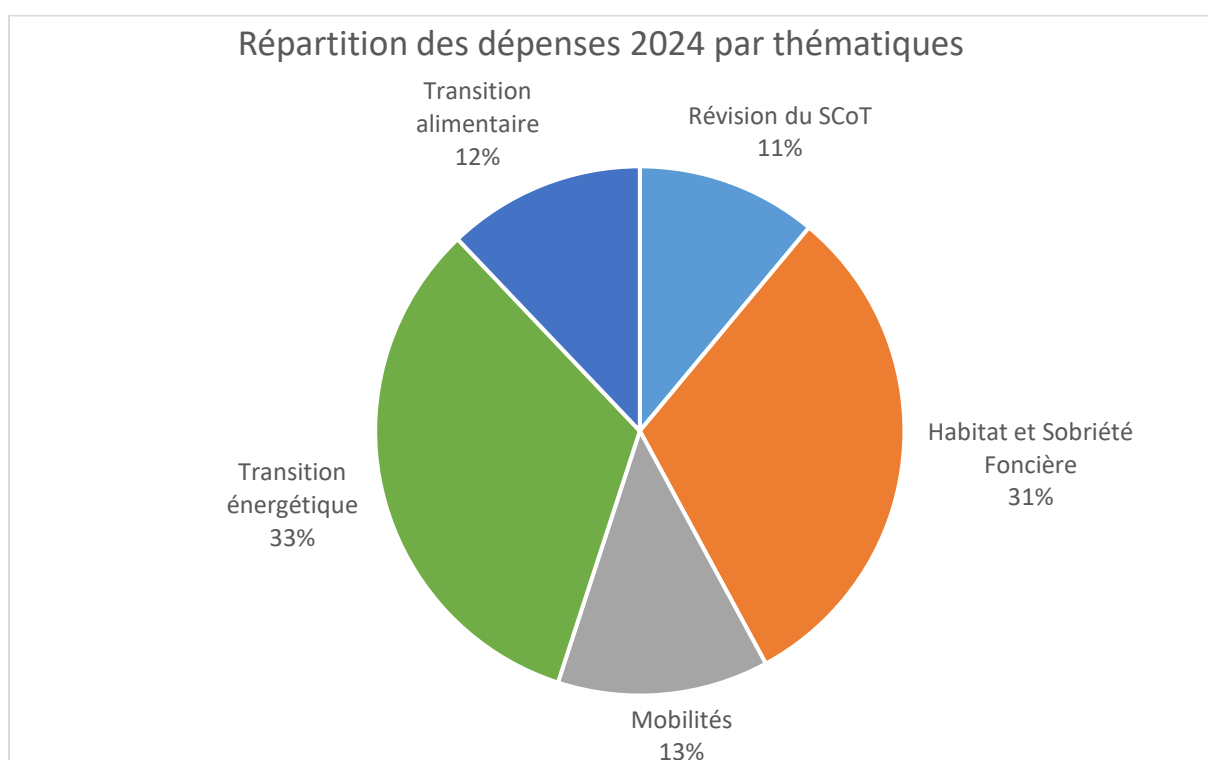
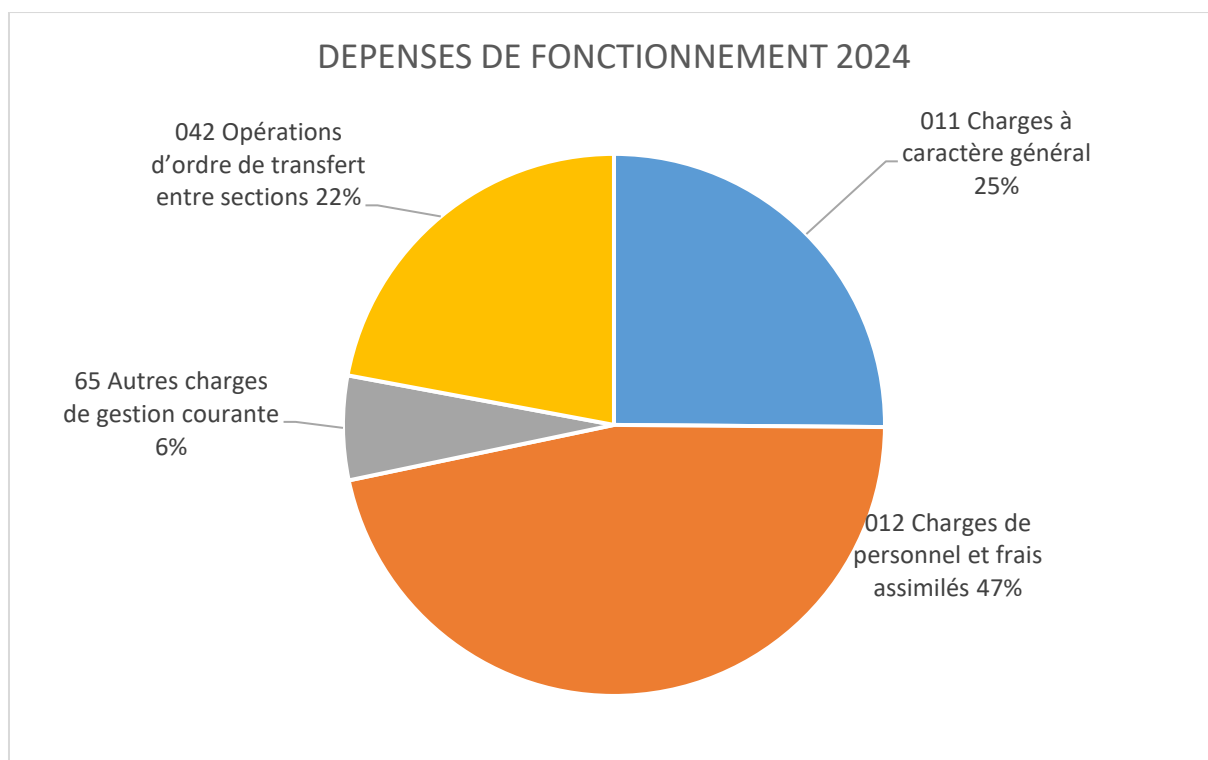
En complément, le syndicat mixte sollicite des subventions pour la mise en œuvre de projets spécifiques.

Depuis 2017, le produit annuel des cotisations des intercommunalités est de 720 000 € soit une moyenne de 1,25 € par habitant.

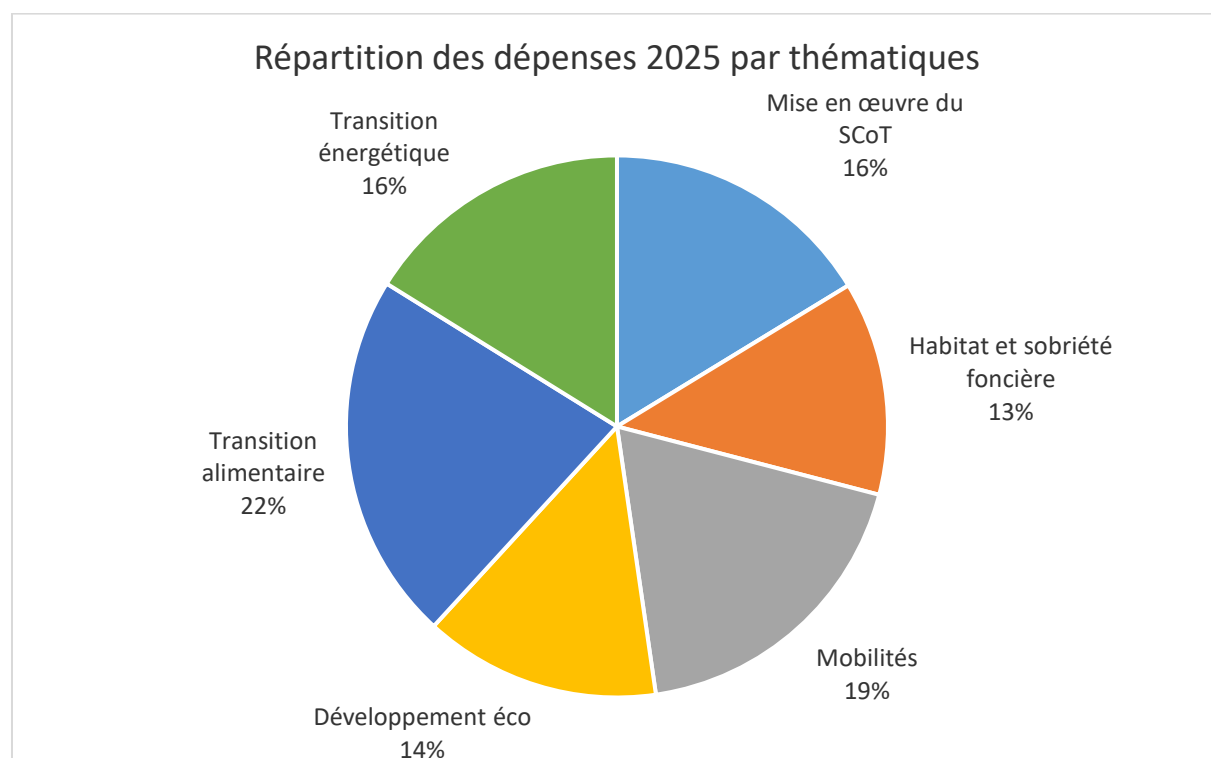
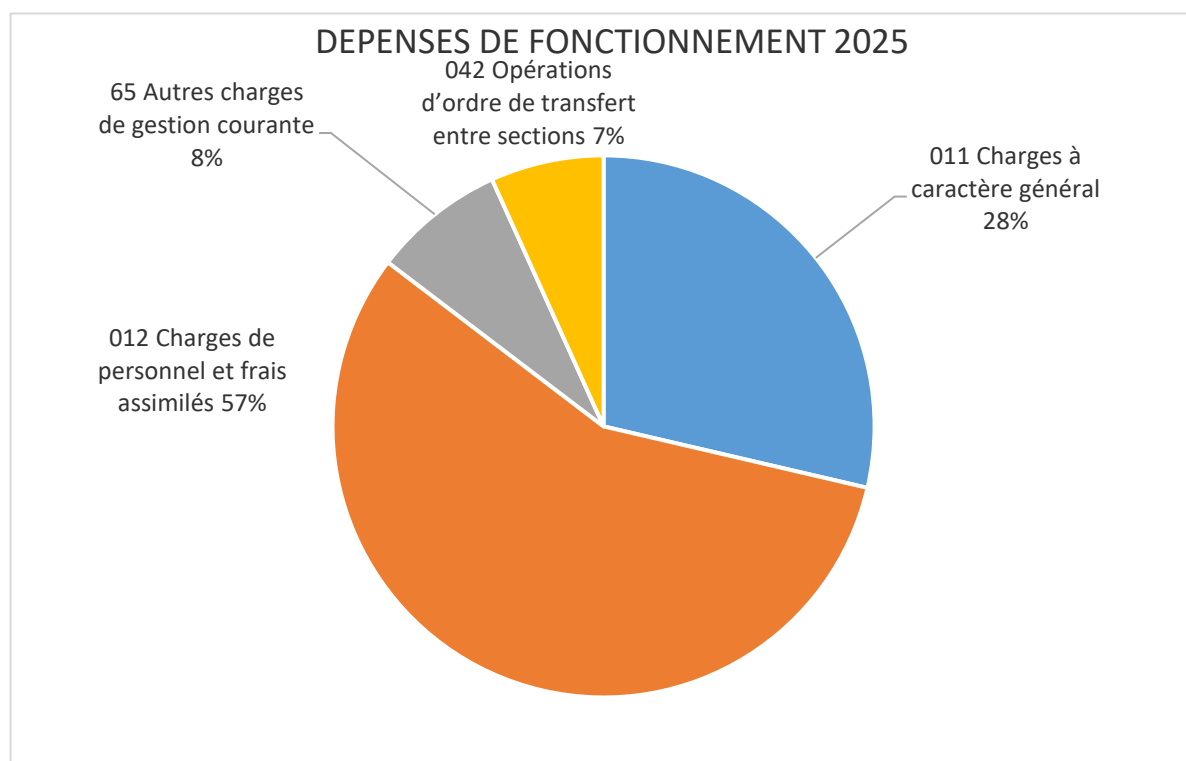
Pour chaque intercommunalité membre le montant de la cotisation est pondéré en fonction du poids de la population, du revenu moyen des habitants et de la richesse des collectivités membres de l'intercommunalité (potentiel financier agrégé).

En 2024 et 2025, pour la mise en œuvre de ses projets, le syndicat mixte a bénéficié de subventions de la part de l'Etat (FNADT et Fonds vert), de l'ADEME, de la Région Grand Est, de la Banque des territoires, de la Fondation Carasso (via le Pays Terres de Lorraine).

Le Compte administratif 2024 :



Le Compte financier unique 2025 :



58



Syndicat Mixte de la
Multipole
Nancy Sud Lorraine
9 rue Gustave Simon
54000 NANCY
Tel. 03.83.27.91.89
www.nancysudlorraine.fr